Cité libre

Volume XXI
Numéro 1
Février-mars 1993
3,50 $



Cité libre
rencontre ses lecteurs

Le 2e jeudi de chaque mois

LE JEUDI 11 MARS 1993

« Des béquilles et des droits : réflexion sur le libéralisme au Québec »



par

Guy Laforest

Politologue, professeur agrégé au département de sciences politiques de l'Université Laval

Après l'exposé de notre invité, les lecteurs de *Cité libre* pourront lui poser des questions, exprimer leur opinion sur le sujet et même, si ça leur chante, faire la critique du dernier numéro de *Cité libre*.

Retenez vos places aujourd'hui même.

Heure

À partir de **17 heures 30**, on peut prendre un apéritif à ses frais. Le dîner lui-même commence à **18 heures 30** et se termine à 21 heures 30 précises.

Lieu

LA MAISON EGG ROLL
3966, NOTRE-DAME OUEST
(à l'ouest d'Atwater)
Métro Place-Saint-Henri

Avantages

Grande salle moderne pouvant accueillir 350 convives

Stationnement gratuit. À 300 mètres du Métro Place Saint-Henri

Buffet (cuisine du Sechuan, du Hunan et de Canton, *sans monoglutamate de sodium*, et quelques plats canadiens.)

Prix

20 $ par personne ;
10 $ pour les étudiants et les chômeurs

Réservations

Téléphoner au plus tôt à
MARC-BERNARD LÉVESQUE
(514) 933-8723

S'il n'est pas là, surmontez votre aversion des machines et dictez à son répondeur automatique combien de places vous réservez ainsi que votre nom et votre numéro de téléphone. Les places étant limitées, on est prié d'avertir 24 heures à l'avance en cas d'annulation

Limbes

ANNE-MARIE BOURDOUXHE

Ne trouvez-vous pas que nous sommes dans une époque mal définie, dans un état incertain. Bref, dans les limbes ?

Les politiciens, les analystes politiques et les économistes que nous lisons ou entendons tous les jours n'en finissent pas de constater la fin d'une époque, mais de là à nous dire où va le monde c'est une autre affaire. Remarquez qu'il fut une époque pas si lointaine où on nous aurait annoncé la fin de la guerre froide qu'on n'y aurait pas cru.

Gérard Pelletier n'est pas porté vers la mélancolie. Son analyse de la mouvance ou de l'immobilisme des comportements sociaux des Canadiens français en est la preuve. En cette semaine qui suit l'annonce de la récidive du cancer du premier ministre Bourassa alors que c'est tout juste si, en l'accueillant ce soir à Dorval, les journalistes ne lui ont pas demandé de leur révéler le jour et l'heure de sa mort, on espère avec Gérard Pelletier que nous serons un jour: «Un public mieux averti [qui] n'admettra plus que des médias, écrits et parlés, jouent à la fois sur les deux tableaux, c'est-à-dire se permettent assez de jaunisme pour appâter les amateurs de sensation — et assez de professionnalisme pour plaire au public avide d'information et de commentaires responsables.»

Qu'est-ce que la culture au sens anthropologique et ethnologique du terme ? C'est ce à quoi tente de répondre Monique Nemni en cherchant à définir scientifiquement la valeur culturelle que les Québécois donnent à la salle de bain. Et elle a eu du *fun* !

Vieux militant communautaire, Eric Shragge s'inquiète des effets de la réforme des services sociaux et de santé québécois sur les organismes communautaires et sur l'universalité de ces services.

George Balas nous livre dans ces pages le fruit de la recherche et de la réflexion à laquelle il s'est livré, avec une dizaine d'amis de la région de Montréal, sur les conséquences de l'implantation d'un casino à Montréal. Ce ne sera pas le Pérou.

Avec la déconfiture du communisme à travers le monde, il s'en est trouvé plusieurs pour célébrer la fin des idéologies. Voire ! Louis-Philippe Rochon nous dit pourquoi la prédominance des économistes néo-classiques n'est pas à la veille de disparaître.

Le parti libéral albertain «entend de l'autre côté du 49e parallèle les remous douceâtres d'une marée politique qui monte» nous écrit George Lang, depuis Edmonton. Il leur faudra compter avec Ralph Klein le nouveau premier ministre de l'Alberta.

Pour Paul-Christian Nolin, ce n'est pas demain la veille qu'on va se sortir des limbes. Il a acéré plusieurs flèches à ce propos. Nicolas Gilbert, pour sa part, n'en peut plus de la lâcheté des démocraties occidentales face au drame yougoslave. «Est-ce cela le *Nouvel Ordre Mondial* ?»

Paquerette Villeneuve a beaucoup aimé l'exposition *Pop Art* aux Musée des Beaux-Arts de Montréal mais l'architecture du nouvel immeuble du Musée, beaucoup moins.

S'il est une manie des médias qui tombe sur les nerfs de Danielle Miller c'est bien leur acharnement à décrire la soi-disant tension entre sa génération, les vingt ans et quelques, et celle de ses parents, les quarante et quelques. Elle ne l'envoie d'ailleurs pas dire à Douglas Coupland, l'auteur du célèbre *Generation X*.

Louis Cornellier a fort apprécié *La Génération lyrique*, l'essai que François Ricard consacre à la vie et à l'oeuvre des baby-boomers québécois. Mais c'est l'analyse que fait Pierre Milot, dans *Le Paradigme rouge*, de trois revues politico-littéraires des années 70, aujourd'hui disparues — *Socialisme québécois*, *Stratégie* et *Chroniques* — qui l'a vraiment réjoui. Car: «À lire les citations (tirées des trois revues) dont Pierre Milot parsème ses analyses, on hésite entre le fou rire et la désolation la plus totale».

En relisant *Le fédéralisme et la société canadienne-française* de Pierre Elliott Trudeau, Richard L'Heureux a été impressionné par la clarté et la justesse de la pensée de l'ancien premier ministre du Canada. Au point qu'il en recommande la lecture aux fédéralistes comme aux indépendantistes d'aujourd'hui. Par contre, le pamphlet que Trudeau publiait dans *L'actualité* du 1er octobre dernier a fort déplu à Louis Cornellier. Il s'en était d'ailleurs expliqué dans une lettre aux journaux, que ceux-ci n'ont jamais publiée. La voici.

À propos de pamphlet, Marie Desjardins en publie un dans ces pages. À lire... ✐

À qui appartient *Cité libre* ?

Dans sa livraison de février 1951, soit la deuxième année de son existence, *Cité libre* répondait à cette question de la façon suivante: «Personne ne possède la revue. Tirée à 500 exemplaires, le premier numéro nous coûtait 250 dollars. Les dix collaborateurs ont misé chacun 25 dollars et sont rentrés dans leurs fonds en distribuant chacun cinquante exemplaires à 50 cents pièce. Les administrateurs de carrière souriront; nous sourions aussi».

En janvier 1960, pour marquer son dixième anniversaire, *Cité libre* s'est réorganisée. Devenue mensuelle, elle s'est constituée en coopérative d'édition en bonne et due forme comptant environ une centaine de membres. Et les portes ne sont pas fermées.

Lors de l'Assemblée générale de ses membres, tenue le 9 décembre 1991, *Cité libre* a fait peau neuve en décidant de poursuivre ses activités sous le nom d'une compagnie nommée *Cité libre Information*, incorporée le 10 février 1992 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Comme c'était le cas pour l'ancienne coopérative, tous les membres de cette corporation sont les propriétaires de la revue. Réunis en Assemblée générale annuelle, ils élisent un Conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la Revue.

SOMMAIRE

VOLUME XXI • NUMÉRO 1 • FÉVRIER - MARS 1993

ARTS ET LETTRES

Illustration de la page couverture : «*Annus horribilis*» par Robert La Palme

Cité libre

Cité libre Information

Conseil d'administration

Jean-Pierre Goyer, *président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Roxane Roy, *trésorière*
Jean-Pierre Bourdouxhe, Jacques Hébert, Robert Davies, Paul-Christian Nolin, Gérard Pelletier

Rédaction

Directrice de la revue:
Anne-Marie Bourdouxhe
Secrétaire de rédaction:
Marie Desjardins
Comité de rédaction:
Louise Landry Balas, Jean-Pierre Bourdouxhe, Louis Cornellier, Robert Davies, Richard L'Heureux, Danielle Miller, Gérard Pelletier, Louis-Philippe Rochon, Stephen Schecter,
Révision de texte:
Marie Desjardins
Illustration:
Robert La Palme, Guy Poirat, Jacques Goldstyn

Production

Infographie: Claude Guérin,
Photocomposition : Typographie Sajy
Impression : Interglobe inc.
Photomécanique : Photo Synthèse

ADRESSES

Siège social

Bureau 2500,
1250, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, QC. H3B 4Y1
Tél.: (514) 846-2317 / Télécop.: (514) 846-3427

Rédaction

3846, ave du Parc Lafontaine
Montréal, P.Q. H2L 3M6
Tél.: (514) 398-6754
Téléc.: (514) 398-7364

Service d'abonnement

PERIODICA
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél: Région de Montréal: (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431
Téléc: (514) 274-0201

Vente au numéro

MESSAGERIES DE PRESSE BENJAMIN
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél.: (514) 364-1780
Téléc.: (514) 364-7245

Vente aux libraires

DIFFUSION DIMEDIA
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q
H4N 1S2
Tél: (514) 336-3941
Téléc.: (514) 331-3916

Dépôt légal : 2e trimestre 1991
ISSN:1183-7144
Envoi de publication: enregistrement no. 10123

Hier, aujourd'hui, demain
Dans quel sens évoluent nos attitudes

GÉRARD PELLETIER

À la demande générale, dont celle de nombreux amis de Cité libre qui l'ont entendue, nous reproduisons l'allocution de Gérard Pelletier au souper Cité libre du 7 septembre dernier.

Un ami, qui avait lu dans la dernière livraison de *Cité libre* le titre des propos que je m'apprête à vous tenir, m'a posé la question suivante: «Pourquoi Entre hier et demain? Pourquoi pas: Aujourd'hui? Ce serait tellement plus simple».

En effet. Mais quand même, j'avais mes raisons de garder mon titre un peu tarabiscoté. Aujourd'hui exprime une idée de stabilité dans le présent qui exclut Hier et Demain. Or, ce dont je veux vous entretenir, c'est précisément de notre évolution, c'est-à-dire du glissement de notre hier à notre demain collectif, comme on peut le percevoir aujourd'hui. Le temps présent n'est pas le sujet de mon propos mais seulement le point d'observation à partir duquel je tenterai d'analyser la mouvance ou l'immobilisme de certains de nos comportements sociaux.

Lesquels ?

Je tenterai d'amorcer votre réflexion sur trois thèmes: a) notre situation religieuse; b) notre mentalité d'état de siège; c) les médias et la politique.

Le temps présent n'est pas le sujet de mon propos mais seulement le point d'observation à partir duquel je tenterai d'analyser la mouvance ou l'immobilisme de certains de nos comportements sociaux.

Soyez prévenus: je n'ai pas de grandes révélations à vous faire ni de découvertes géniales à vous offrir. Je tenterai seulement de formuler quelques réflexions susceptibles d'engager vos pensées sur des routes qui ne sont pas des culs-de-sac et vers des conclusions qu'il vous appartiendra de tirer.

Vous vous demanderez sans doute ce que la religion vient faire ici. Et vous n'aurez pas tort de vous le demander. Il fut un temps où on mêlait partout des considérations religieuses, à tort et à travers, où l'on prétendait résoudre par la religion les problèmes les plus étrangers à la foi, que celle-ci fût chrétienne, judaïque ou bouddhiste. Songez: on a perdu des semaines, dans les années cinquante, à se disputer sur la confessionnalité des coopératives et sur la présence des aumôniers dans les *social clubs* à l'américaine. C'était hier. Au début du siècle, un illustre théologien proclamait: «Les clochers de nos cathédrales s'élèveront toujours plus haut que les cheminées d'usine.» Non seulement la prédiction s'est révélée fausse (écologie oblige) mais la métaphore opposait deux réalités qui n'avaient rien de contradictoire, faussant pour un demi-siècle notre pensée sur l'une et l'autre. C'était donc hier.

Aujourd'hui, la moitié de notre population a opéré, en matière religieuse, un virage à quatre-vingt-dix degrés — pour ne pas dire une volte-face brusque et totale. Un Québécois sur deux vérifie désormais ce qu'écrivait, au début du siècle, George Bernard Shaw, docteur ès paradoxes :

Religion is the mother of scepticism: Science is the mother of credulity. There is nothing that people will not believe, nowadays, if only it be presented to them as science, and nothing they will not disbelieve, if it is presented to them as religion."

En français: «La religion est mère du scepticisme; la science est mère de la crédulité. Il n'est rien que les gens refuseront de croire, de nos jours, pourvu que cela leur soit présenté au nom de la science, et rien non plus qu'ils ne refuseront pas de croire, si cela leur est présenté comme émanant de la religion.»

Vous allez me dire que c'est le retour du pendule. Et celui-ci, ayant hier voyagé très loin, Dieu sait, vers un

extrême, on ne doit pas s'étonner qu'il fasse maintenant le même trajet en sens inverse. Mais devons-nous nous en réjouir ou nous en inquiéter? Nous réjouir du fait que certains de nos essayistes et de nos romanciers, pour ne pas mentionner les poètes, n'ont quitté la littérature de patronage que pour tomber dans la bêtise de Monsieur Homais?

En 1984, rentrant de l'étranger après neuf ans d'absence, je me suis mis avec application à rattraper mon retard en matière de lectures. J'ai dévoré les oeuvres du cru. Et j'ai eu d'heureuses surprises. On ne peut plus se demander aujourd'hui, comme on le faisait jadis et naguère encore, s'il existe, oui ou non, une littérature canadienne-française ou canadienne tout court. J'étais ébloui. Une seule tache sur ce bonheur: tant d'oeuvres gâchées parce que leurs auteurs n'en finissent pas de régurgiter l'éducation chrétienne qu'on leur imposa naguère — ce qui, à la longue, devient bien ennuyeux pour le lecteur.

Il est à se demander, aujourd'hui, si un autre conformisme, laïque celui-là, n'est pas en train de remplacer le premier, avec les même effets sur la vie intellectuelle.

Faut-il s'inquiéter de ce qu'une grande partie de l'opinion prenne désormais pour acquis que l'Église ne joue plus désormais aucun rôle et s'en félicite? On se comporte souvent comme si aucune religion n'existait plus parmi nous, comme si tous les croyants avaient disparu, comme si l'on pouvait, sans offenser personne, traiter comme une plaisanterie tout ce qui touche à la réalité religieuse. *Cité libre*, au milieu du siècle, réclamait le respect pour les incroyants et pour leurs opinions. Ce n'était pas facile car ils étaient beaucoup plus gravement minoritaires que les croyants ne le sont aujourd'hui. Nous demandions aussi que le dialogue s'engage, entre croyants et incroyants, et nous l'engagions nous-mêmes.

Dans *Cité libre*, livraison de mars 1960, Louis O'Neill écrivait ce qui suit: «La confrontation idéologique, en contexte de liberté, secoue la paresse intellectuelle. Chez ceux qui réclament sans cesse l'exclusivité de leur présentation de la vérité, on en compte plusieurs qui ne se distinguent pas par le surmenage intellectuel. Comme l'écrit Jean Sulivan, il est facile pour eux de résister à la tentation d'ajouter au dépôt de la foi. Ils n'étudient pas et n'ont rien à dire. La libre expression des positions diverses les obligerait à travailler, à mettre en question des certitudes trop faciles et à faire épanouir une vigueur de l'esprit qui est en train de s'épuiser à définir des lieux communs.»

On devine, derrière ces propos, la mise en question d'un certain intégrisme clérical qui régnait alors, dans le domaine intellectuel comme dans tous les autres. Il est à se demander, aujourd'hui, si un autre conformisme, laïque celui-là, n'est pas en train de remplacer le premier, avec les même effets sur la vie intellectuelle.

Faudra-t-il, en cette fin de siècle, réclamer pour les croyants la même tolérance que nous préconisions hier en faveur des incroyants ? Car la situation est renversée. On a tendance à nier toute pertinence à la pensée religieuse alors qu'hier, les croyants niaient toute pertinence à la pensée des agnostiques.

Qu'en sera-t-il demain? Nous dirigeons-nous vers un juste équilibre, après avoir pratiqué chaque extrémisme et son contraire? Ceux qui l'ignorent aujourd'hui vont-ils redécouvrir le peuple fidèle auprès duquel ils vivent? Et les croyants vont-ils trouver moyen de manifester leur présence? Les uns et les autres vont-ils partager les valeurs auxquelles ils croient? Serons-nous demain une société d'échange ou bien le dialogue de sourds va-t-il se prolonger?

La question, je crois, vaut d'être posée et mérite qu'on y réfléchisse.

La mentalité d'état de siège est un sujet auquel je réfléchis, pour ma part, depuis très longtemps. Dès avant la Révolution tranquille, nous déplorions, à *Cité libre*, la psychologie d'assiégés qui caractérisait trop de francophones québécois. L'intelligentsia nationaliste se comportait comme une garnison claquemurée dans sa forteresse et qui refusait d'en sortir de peur d'être surprise par les ennemis qui l'entouraient.

Des exemples? J'en choisis un premier dans ma propre expérience. Quand certains d'entre nous avons décidé de nous engager en politique fédérale, nous avons reçu les reproches, et parfois les insultes, de nombreux membres de notre intelligentsia — tous gens qui n'auraient eu pour nous que des éloges si nous avions fait le même plongeon en politique provinciale.

La mentalité d'état de siège se manifestait aussi clairement dans le domaine culturel. Il fallait entendre monsieur Duplessis maudire la France athée et socialiste, de qui nous ne pouvions rien attendre de bon. Et Monsieur Léopold Richer, directeur d'un hebdomadaire qui se proclamait «culturel», condamnait la même France pour nous avoir expédié ce film scandaleux: *Les enfants du paradis*. «Nous demandions à notre mère du pain, écrivit-il à cette occasion, et elle nous donne une pierre de scandale.» Ladite pierre de scandale était dès alors reconnue comme un chef-d'oeuvre du cinéma français, voire du cinéma universel.

Dernier exemple — mais je pourrais les multiplier presque à l'infini — il nous fut interdit de célébrer ici, en 1950, le centenaire de la mort de Balzac, un ennemi qu'il ne fallait pas admettre à l'intérieur de la forteresse. Et comme dans toutes les forteresses, il ne fallait pas s'écarter de l'idéologie dominante, sous peine d'être condamnés comme traîtres. Mentalité d'état de siège.

Quarante ans plus tard, en sommes-nous guéris? Je n'oserais pas l'affirmer.

Quand le quotidien *La Presse* étale sur deux tiers de page, en regard de ses éditoriaux, un article qui condamne le premier ministre du Québec, élu au suffrage universel, comme «l'homme qui vendait son peuple»; quand la presse francophone presque entière dénonce comme traîtres un ex-premier ministre du Canada, tous les membres de son

cabinet, *et quibusdam aliis*, parce qu'ils n'étaient pas soumis aux dictats de l'idéologie dominante du Québec ; quand notre ministère de l'Éducation propose aux écoliers, comme textes français à étudier, des articles de journaux québécois plutôt que les grands textes classiques de notre culture, de peur que ces pauvres élèves ne soient soumis à l'influence cosmopolite et dénationalisante de la littérature de France; quand on nous raconte que le moindre mot anglais sur les affiches, même en petits caractères, menace gravement la survivance du français; quand tout cela compose encore l'actualité, peut-on croire vraiment que l'état de siège psychologique ait été levé ?

Comment s'est amorcée ici la campagne référendaire, du côté du non ? Par des manoeuvres et une stratégie qui relèvent de la même mentalité. Lisez seulement les propos que tenait à la Presse M. Sylvain Simard, ex-vice-président du Parti québécois et président actuel du Mouvement national des Québécois (je cite) :

> «Comme on ne galvanise pas les foules en pourfendant des sous-alinéas de textes juridiques, qu'au demeurant personne n'a vus, mieux vaut tabler sur la question linguistique. [...] Selon les leaders souverainistes [...] — je cite toujours le même journal — la clause Canada menace de saboter ce qui reste de la Loi 101. Il s'agit d'enfoncer ce clou tout le long de la campagne, dit M. Simard. "De l'émotion, on va en mettre!"» promet-il.

C'est-à-dire qu'on se promettait d'exploiter à fond la peur, l'angoisse culturelle, maladie des minoritaires.

La mentalité d'état de siège est un sujet auquel je réfléchis, pour ma part, depuis très longtemps.

Oui, vous avez bien compris. Il fallait soulever le spectre d'une menace à la langue française et tabler sur ce danger pour combattre l'entente de Charlottetown. Je veux bien, pour ma part, qu'on s'en prenne à cette entente. Mais pour les bonnes raisons, qui ne manquent certes pas. Or, je vous le demande, y eut-il jamais, depuis 1760, un moment de l'histoire canadienne où la langue française fut moins menacée qu'aujourd'hui ? Cela, toutefois, ne dérange nullement les exploiteurs de notre mentalité d'assiégés. Cet aujourd'hui ressemble à hier comme à un frère jumeau.

Mais demandons-nous: qu'en sera-t-il, demain ? C'est cela, au fond, qui nous importe vraiment. Et quels moyens pouvons-nous prendre pour empêcher que l'avenir ne ressemble encore indéfiniment à ce passé ?

Je relève un signe encourageant de ce qui pourrait arriver si nous avons un peu de chance. Dans un éditorial de *Cité libre*, pour la livraison de novembre 1961, je résumais comme suit la position de la revue, qu'elle défendait depuis toujours, en matière culturelle (je me cite) : «L'état de siège est levé. Les Canadiens français n'ont plus à se comporter comme une armée, avec l'obéissance pour vertu cardinale. Nous devons illustrer par des oeuvres notre culture propre, et non plus seulement par des discours et des protestations.»

Or, je le notais tout à l'heure, il existe désormais des oeuvres. Nous en avons produit, et de très valables, dans presque tous les domaines, aussi bien dans celui de la science que dans celui de l'art ou de la littérature. Ces oeuvres expriment-elles une mentalité d'état de siège ? Non. À l'exception de quelques attardés, nos écrivains, nos artistes et nos hommes de science s'expriment avec la fermeté et la résolution des hommes libres, libérés de la crainte et des fantômes qui paralysaient leurs timides prédécesseurs.

Pour ma part, je trouve là une raison d'espérer. Et vous ?

Me voici donc arrivé au troisième des sujets que j'ai choisis : les médias et la politique. Permettez-moi d'invoquer d'abord (au risque de vous dénationaliser) le témoignage d'un historien et journaliste français, M. Alain Decaux, qui revenait à son double métier, voilà quelques mois à peine, après une incursion en politique active comme ministre du Président Mitterand.

À la faveur d'une interview récente, Alain Decaux déclarait donc ce qui suit :

> «Ma spécialité est l'histoire, disait-il, et pendant quarante ans, j'ai regardé le pouvoir du dehors. Ministre, je me suis rendu compte que j'attribuais aux ministres un pouvoir de décision et une efficacité bien au-dessus de la réalité. Je me dis qu'il a dû toujours en être ainsi, dans l'histoire, et que l'historien que je suis a peut-être exagéré le pouvoir de ces personnages.»

En abordant mon troisième sujet, je ne puis m'empêcher d'exprimer un souhait qui relève de l'impossible, à savoir que tous les hommes de presse, écrite ou électronique, aient un jour l'occasion de faire la même expérience, et l'humilité d'en tirer la même conclusion.

Ce qui frappe, en effet, quand on étudie l'actualité politique à la lumière des médias, c'est l'ignorance affichée, par les contribuables en général et les journalistes en particulier, en matière de procédure gouvernementale ; ce sont aussi les pouvoirs exagérés qu'ils attribuent aux hommes politiques.

Quand il s'agit des simples contribuables, c'est-à-dire Madame et Monsieur Tout-le-monde, c'est compréhensible. Un de nos collègues d'Ottawa s'étant scandalisé du fait que les pêcheurs accablaient le gouvernement parce que la pêche était mauvaise cette année-là, un autre collègue, terre-neuvien d'origine, lui expliqua : «C'est compréhensible, Joe. Comme ils ne peuvent pas s'en prendre à Dieu le Père, à qui veux-tu qu'ils s'en prennent sinon au gouvernement ?»

Mais le cas des journalistes s'explique plus difficilement. Ils nous ont donné récemment, au sujet de dossiers qu'on venait d'ouvrir, grâce à la loi sur l'accès à l'information, un exemple lamentable de l'ignorance dont je parlais plus haut. En voici quelques exemples.

Un grand journal cite le procès verbal d'une réunion du Conseil des ministres dont j'ai fait partie, en choisissant exclusivement les interventions qui concordent avec les

thèses de ses éditorialistes — ou qui les inspirent. Il interprète le procès-verbal comme si chaque intervention de chaque ministre représentait la position du gouvernement sur une question donnée, ce qui est proprement absurde. Car chaque séance du conseil est l'occasion d'une discussion. Et le ministre qui dit noir est peut-être seul de son avis et peut-être lui-même, persuadé par ses collègues, dira-t-il blanc au terme du débat.

Or, je vous le demande, y eut-il jamais, depuis 1760 un moment de l'histoire canadienne où la langue française fut moins menacée qu'aujourd'hui ?

Un autre journal cite, comme preuve que le gouvernement pensait telle chose, à tel moment donné, trois interventions de trois ministres différents. Trois ministres sur trente ont exprimé la même conviction, c'était donc là la pensée du gouvernement. Absurde. Dans un Conseil des ministres vraiment démocratique, chacun est libre de dire ce qu'il pense. Par le serment d'office que prêtent tous les membres du gouvernement, ces derniers s'engagent même formellement à faire toujours connaître leur opinion en toute franchise, à chaque séance du Conseil, cela dût-il nuire à leurs intérêts personnels ou à leur popularité auprès de leurs collègues. Mais au bout du compte, le gouvernement n'aura qu'une position : celle définie par le consensus qui se dégage de la discussion.

Dernier exemple, mais j'en pourrais citer cent autres, tel journal présentera comme des comptes rendus fidèles les indiscrétions d'un ministre ou d'un député sur une réunion, du Cabinet ou du caucus, dont il s'est engagé à respecter le secret. Or, les indiscrétions de ce genre peuvent obéir à des motifs très divers, selon l'individu qui s'en rend coupable. L'indiscret cherche peut-être seulement à se faire valoir aux yeux des journalistes mais plus souvent, il cherche à servir ses intérêts personnels, voire à détruire la réputation d'un concurrent. Que valent les affirmations d'un homme ou d'une femme ainsi motivés ? Et que valent les informateurs qui les acceptent les yeux fermés et les propagent sans scrupule, sans rechercher la moindre corroboration ?

«Rien de cela ne serait possible, vous répondent certains journalistes, déplaçant le problème, si le huis-clos n'existait pas, si tout se passait sur la place publique. Alors seulement, nous aurions une vraie démocratie.» Voire ! Est-ce que la vraie démocratie n'est pas fondée sur la libre discussion et sur l'existence d'une opposition également libre ? Comment satisfaire à ces deux exigences si tout doit se passer à ciel ouvert ? Et comment établir le budget de l'État si tout dégrèvement et toute augmentation d'impôt sont signalés à l'avance aux spéculateurs ?

Je pourrais continuer mais je m'arrête. Ce journalisme politique ignare (je ne parle pas des préjugés mais de la simple ignorance) ce journalisme, donc, existait hier, il existe encore et en pire aujourd'hui. Qu'en sera-t-il demain ? Des journalistes vont-ils continuer indéfiniment, en dénaturant les faits, à dénoncer des Watergate inexistants pour établir enfin leur réputation de grands reporters ou d'éditorialistes sans peur et sans reproche ?

Nous avons deux bonnes raisons d'espérer le contraire. La première, c'est le nombre croissant des femmes qui s'engagent dans le journalisme. Je ne crois pas que nos consoeurs soient nécessairement plus vertueuses que nos confrères. Mais l'observation nous apprend qu'en général, elles pratiquent ce métier avec plus de rigueur. Parce qu'elles y sont nouvelles et moins blasées ? Parce qu'elles sentent le besoin de travailler davantage pour établir de façon indéniable leur compétence dans le métier ? Peut-être. Cela reste à voir. Mais jusqu'ici, leur influence paraît très bénéfique du point de vue qui nous intéresse.

Nous avons deux bonnes raisons d'espérer le contraire. La première, c'est le nombre croissant des femmes qui s'engagent dans le journalisme.

La seconde raison, c'est qu'une démocratie en pleine consolidation, comme la nôtre, acceptera de moins en moins que des quotidiens et des médias sérieux se comportent comme les tabloïds à scandale ou comme certains postes privés de radio plus jaunes que le plus jaune des canards. Un public mieux averti n'admettra plus que des médias, écrits et parlés, jouent à la fois sur les deux tableaux, c'est-à-dire se permettent assez de jaunisme pour appâter les amateurs de sensation — et assez de professionnalisme pour plaire au public avide d'information et de commentaires responsables. Ces deux ambitions se contredisent l'une l'autre; elles sont inconciliables.

On peut enfin espérer que le Conseil de presse et les écoles universitaires de journalisme finissent, avec le temps et l'expérience, par jouer leurs rôles respectifs avec plus de vigueur et de rigueur. Est-ce que j'exagère par optimisme ? C'est bien possible et je ne m'en excuse pas. Car pour échapper à la désespérance, il en faut une dose sérieuse.

L'insoutenable légèreté du concept de culture distincte

MONIQUE NEMNI*

Le mot ne crée pas la chose
— Albert JACQUARD

Ben, voyons donc ! Remettre en question le concept de culture distincte quand on vit au Québec ? quand l'accord de Charlottetown a failli l'enchâsser dans la Constitution ? Une idée aussi saugrenue ne peut venir que d'ignorants ou d'ennemis du Québec qui vont jusqu'à nier l'évidence pour des raisons certainement politiques ou idéologiques.

D'ailleurs, jamais les discours sur la culture n'ont eu autant d'adeptes aussi bien dans les médias, les études savantes que dans les programmes d'enseignement — l'appartenance de chaque individu à une culture spécifique étant toujours considérée comme évidente. C'est ainsi que Kramsch, spécialiste de l'enseignement des langues secondes de réputation internationale écrit :

> «C'est une illusion de croire... qu'un ingénieur est avant tout un ingénieur, un touriste avant tout un touriste, et qu'ils ne sont que secondairement Canadiens, Américains ou Français. »(1988 : 15)

De nombreux autres spécialistes affirment que le comportement de l'étranger nous semble «incompréhensible, incohérent, voire absurde» si nous ne connaissons pas sa culture.

Mais qu'est-ce que la culture ? Selon l'Unesco et selon un très grand nombre d'écrits sur la question, c'est «l'ensemble de connaissances et de valeurs qui ne fait l'objet d'aucun enseignement spécifique et que pourtant tout membre d'une communauté sait». La culture, qu'on appelle anthropologique, ethnique ou ethnologique se passe d'érudition. On peut être à la fois analphabète et québécois ou irlandais de culture.

Or, si on affirme, par exemple, qu'il existe une culture distinctement québécoise, on doit supposer qu'il est scientifiquement possible de décrire la quintessence de cette culture. Sinon, la définition ethnique de la culture ne reposerait que sur des bases idéologiques. Comment donc aborder la description scientifique de la culture québécoise ? Peut-on l'appréhender par des objets culturellement marqués ?

L'objet culturellement marqué : un concept imprécis

Il est très commun de lire que *tous* les objets, en fait que *tout* est culturel. Soit. Mais comme on ne peut pas *tout* étudier tout de suite et à la fois, force est bien de choisir. Tous les objets culturels sont-ils égaux, ou, y en a-t-il, comme disait Orwell, «de plus égaux que d'autres» ?

La baguette et les croissants sont-ils encore français, les pizzas italiennes et les kiwis «exotiques» ? La pizza est-elle moins québécoise que la poutine ? Bouchard, Rocher et Rocher (1991 : 54) écrivent que les Québécois sont grands amateurs de prêt-à-servir (*fast food*) et que leur seule contribution à ce domaine est la poutine, «destinée aux estomacs robustes... mélange redoutable de pommes de terre frites, de fromage en grains et d'une sauce quelconque». La poutine serait donc plus typiquement québécoise que la pizza. Pourtant, il se mange au Québec infiniment plus de pizzas que de poutine (peut-être avons-nous des estomacs moins robustes ?) et plus de pizzas aux États-Unis qu'en Italie !

La culture, qu'on appelle anthropologique, ethnique ou ethnologique se passe d'érudition. On peut être à la fois analphabète et québécois ou irlandais de culture.

Curieusement, la recherche de l'objet culturel «typiquement» français, grec ou américain semble toujours déboucher sur le folklore ou tomber dans les stéréotypes — travers que tout le monde condamne sans aucune hésitation. Mais comment se fait-il qu'on ne puisse pas éviter ces écueils ? C'est que les difficultés presque insurmontables auxquelles se sont heurtés tous ceux qui ont voulu identifier des objets propres à une culture, ne sont pas dûes au

hasard. En effet, depuis quelques décennies, nous assistons à une homogénéisation des cultures populaires. Le monde entier semble passer par une crise d'identité. Le blue jean est international ; MacDonald est rendu à Moscou ; *Dallas* a été regardé assidûment par des centaines de millions de téléspectateurs un peu partout dans le monde. Dans des boutiques de location de films à Montréal, «97% des films ou vidéos sont d'importation américaine» (*Le Devoir*, 28 nov. 92). Qu'on l'acclame ou qu'on le déplore, le fait est que «L'american way of life conquiert progressivement des zones immenses de la planète» (Lussato 1986:16).

J'aurais pu choisir d'étudier le réfrigérateur québécois, mais j'ai préféré la salle de bains.

Pour ne donner qu'un exemple, une étude menée à Ste-Foy auprès de francophones du secondaire montre que les jeunes acceptent les produits américains aussi résolument qu'ils rejettent l'identité américaine. Les chercheurs en concluent que ces jeunes «ne sont pas américains, ni en train de se faire américaniser : l'Américain serait *dans* le Québécois» (de la Garde et Ross 1984:75, en italique dans le texte).

Mais, diront certains, c'est que je n'ai rien compris au problème. Ce qui compte, ce n'est pas l'objet, mais la valeur qu'a cet objet dans une culture donnée. En effet, prenant comme exemple un réfrigérateur, Kramsch écrit :

> «Un étudiant américain en visite chez une famille française et qui définit un réfrigérateur comme il a l'habitude sociale chez lui, c'est-à-dire : «un objet de première utilité dans lequel je peux me servir librement à toute heure du jour et de la nuit de tout ce que j'y trouve», risque fort de choquer sa famille française, car le réfrigérateur en France est (encore) dans la plupart des familles, un objet aussi privé, disons, qu'un compte en banque ou que les tiroirs d'une commode. Et ceci, malgré l'apparence semblable d'un réfrigérateur américain et d'un réfrigérateur français.»(1988:20-21)

Étonnée par une affirmation aussi catégorique d'une didacticienne de renom, je me suis demandé comment celle-ci avait fait pour découvrir *la* valeur culturelle du réfrigérateur «américain» par rapport à *celle* tout aussi homogène, de son cousin français. Je suis donc partie à la recherche de *la* valeur culturelle d'un objet, spécifique à chaque nation.

La valeur culturelle d'un objet : un concept imprécis

J'aurais pu choisir d'étudier le réfrigérateur québécois, mais j'ai préféré la salle de bains. De multiples arguments justifient mon choix. Il suffit de penser au grand nombre de tabous linguistiques qui entourent le nom et l'usage de cette pièce. Je pense que j'ai fait un bon choix, parce que depuis que je m'intéresse à la question, au hasard de mes lectures, je n'arrête pas de trouver des références culturelles à la salle de bains. Par exemple, dans *Belle du Seigneur*, Albert Cohen mentionne que la tante de son héroïne, Tantlérie, avait peur de tout ce qui est charnel. C'est pourquoi, dans sa salle de bains, pour séparer le sacré du profane, elle avait des serviettes différentes pour les diverses parties du corps.

Avec son humour inimitable, Bill Cosby, lui, écrit, à propos d'une «tragédie» familiale causée par le comportement de son fils :

> «*His four sisters... had a meeting recently about his habit of leaving the toilet seat up... You see, the two most important things to the American female are man's prevention of nuclear war and man's putting the toilet seat down.*»[1] (1986:51)

Pour Régis Debray, la France, c'est une façon de s'y prendre avec les chauffeurs de taxis, *les robinets*, les garçons de café, les regards des filles et le temps qui passe. Rushdie, lui, fait dire à la mère du héros, Salahuddin, qui partait faire son éducation en Angleterre :

> «Ne deviens pas sale comme ces Anglais... Ils ne s'essuient le derrière qu'avec du papier. Et ils se baignent tous dans la même eau sale.» (1989:51)

Daudy, au contraire, trouve les Anglais particulièrement propres :

> «S'il existe un romantisme de la toilette, il est anglais... Une flânerie dans Jermyn Street vous enveloppe par avance des senteurs de verveine ou de cédrat, de cette huile rare dont une goutte dans un bain dissipe un océan de soucis. Il n'est parfum que de Paris ; il n'est fraîcheur que de Londres.» (p. 29)

Ayant clairement identifié mon objet et démontré le bien-fondé de mon choix, pour faire une enquête scientifique, je dois maintenant choisir minutieusement les sujets culturellement québécois qui constituent mon échantillon. Qui est québécois ?

Les sujets culturellement québécois : un concept imprécis

Il est évident que je ne pourrais pas faire mon enquête à Mirabel, en interviewant des immigrants «fraîchement débarqués». Soit. Mais qui est québécois, non d'un point de vue légal, mais d'un point de vue culturel ?

Suis-je québécoise ? Je vois déjà les sourires gênés. «Ben voyons, Monique, t'es ben fine et on t'aime bien, mais t'es pas vraiment québécoise. Je veux dire t'es québécoise et tout et tout, mais tu comprends, peut-être qu'on utilisait la salle de bains autrement dans ta culture». C'est le point de vue qu'ont adopté Bouchard, Rocher et Rocher puisqu'il écrivent :

> «Il y a bien sûr, des Francophones québécois de fraîche date... Loin de nous l'idée de les exclure de la francophonie québécoise, entendue dans le sens du partage d'une langue commune. *Comme il s'agit de la culture* des Francophones du Québec, *nous aurons nécessairement à l'esprit d'abord ceux qui ont le plus contribué à l'élaborer et à la nourrir.*»(1991:3)

On voit tout de suite que la contribution à la culture québécoise ne s'évalue qu'à l'échelle du temps. Ainsi, selon ce principe, un escroc descendant des premiers colons contribue plus à la culture québécoise que moi qui, de peine et de misère et depuis tant d'années, essaie de «cultiver» mes étudiants. Mais, prête à tous les sacrifices au nom de la science, j'accepte l'argument et m'exclus de la recherche.

Mes filles sont-elles culturellement québécoises ? Après tout, si moi j'ai gardé des habitudes de salle de bains culturellement marquées, j'ai probablement donné à mes enfants un modèle non québécois d'usage et de valeur de la salle de bains. Pour être scientifiquement inattaquable, mieux vaut les exclure aussi.

Les professeurs constituent-ils mon groupe homogène? Pas vraiment. Il faut distinguer les professeurs du primaire, du secondaire et d'université, qui ont chacun une «culture» différente.

Et mes petits-enfants ? Combien de temps faut-il attendre pour faire partie de «ceux qui ont contribué le plus» à la culture québécoise ? Combien de générations faut-il attendre pour garantir la pureté culturelle des Québécois ? Un personnage tristement célèbre avait établi, je crois, à quatre, le nombre de générations qui garantissent la pureté aryenne. Le rapprochement donne des frissons.

Si cette recherche des sujets culturellement québécois (ou français, ou américains) n'excluait que ma tribu, je me serais soumise. Après tout, aucune méthode ne peut tenir compte de tous les cas. Mais ce même raisonnement doit nous faire exclure également les Québécois «pure laine» comme on dit, mais qui ont eu l'idée malencontreuse d'aller s'établir ailleurs au Canada ou dans le monde. Après tout, au contact de tous ces étrangers, la valeur qu'ils attribuaient à la salle de bains a peut-être changé... Que faire aussi des Québécois qui séjournent ou ont séjourné quelque temps à l'étranger ? Y a-t-il un laps de temps (par exemple, le dimanche à faire du magasinage à Burlington) qui n'affecte pas la pureté culturelle et un autre (par exemple, l'hiver en Floride) où la pureté s'évapore ? Autant de questions épineuses qui risquent d'invalider notre échantillon. Mieux vaut exclure tous ceux qui ne sont pas restés tranquillement chez eux.

Mais ce n'est pas tout. Pour être sûrs, on devrait aussi exclure les personnes issues de mariages mixtes. Sur ce point, même le nom n'est pas garant de pureté. Il faut savoir surtout d'où vient la mère, parce que c'est souvent elle qui baigne les enfants...

Et comment savoir si des Johnson, Bourdouxhe, Goldstein ou Ciaccia sont vraiment québécois ? Pour éviter des questions embarrassantes, ou qui pourraient nous faire traiter à tort de racistes ou de xénophobes, autant les exclure aussi. Rappelons que nous ne leur voulons absolument aucun mal. Nous leur accordons tout le respect du monde et affirmons haut et clair que la valeur qu'ils attribuent à la salle de bains est aussi bonne que la nôtre. Elle est différente, c'est tout. Nos motifs d'exclusion sont parfaitement honorables et objectifs.

Le problème, c'est que le nombre de gens exclus commence à prendre des proportions démesurées. Bientôt, il n'y aura plus grand monde à qui on pourra demander la valeur qu'ils attribuent à la salle de bains. En effet, déracinés de leur culture d'origine, les gens venus d'ailleurs ne sont plus représentatifs de cette culture. Et comme on ne leur reconnaît pas la culture du pays d'accueil, des millions de gens de par le monde seront considérés, dans une perspective culturelle ethnologique, comme des non-sujets, comme des citoyens d'un «no man's land», comme des «apatrides culturels».

Or, on dit qu'en 2006, l'Ile de Montréal comptera 20 % d'allophones, du fait que les immigrants ont plus d'enfants que les Québécois de souche (Paillé, 1990 : 19). On aurait pu penser que les allophones enfanteraient au Québec des petits Québécois, mais c'est oublier la valeur culturelle de la salle de bains...

Comme on le voit, dès le départ, notre recherche se heurte à des difficultés de taille dont les solutions risquent de sombrer dans le racisme ou l'idéologie. Curieusement, les écrits qui affirment l'existence d'une culture nationale restent remarquablement discrets sur les sujets porteurs ou héritiers de cette culture. Curieusement... ou volontairement ?

Mais admettons que cette identification soit possible et que ce soit des erreurs de méthode ou de jugement qui m'ont empêchée d'identifier les sujets culturellement québécois. Continuons donc notre recherche.

Comme on le fait dans toute étude sociologique ou anthropologique qui se respecte, nous devons passer maintenant à la constitution de sous-groupes culturellement homogènes qui nous permettront de «décrire la culture francophone du Québec dans ce qu'elle a de plus manifeste et de plus distinctif» (Bouchard, Rocher et Rocher, 1991 : 3).

Le sous-groupe culturellement homogène: un concept imprécis

Comme mon identité pose des problèmes d'échantillonnage, pour les besoins de cette recherche, je me transformerai instantanément en Monique Tremblay. Essayons d'identifier le groupe homogène auquel j'appartiens.

Je suis professeure. Les professeurs forment effectivement un groupe social dont la culture se distingue, par exemple, de celle des gens d'affaires, dont on a beaucoup étudié le système de valeurs. J'ai connaissance, personnellement, de la grande valeur attribuée à la possession de la clef du *executive washroom*, signe indéniable du rang prestigieux qu'on occupe dans la compagnie, alors que nous, pauvres professeurs, n'avons même plus de toilettes distinctes de celles des étudiants !

Mais comme professeure, mon groupe homogène dépasse largement les frontières du Québec. Je partage des rites, un système de valeurs, une culture donc, avec les professeurs de la planète. En fait, intuitivement, on pourrait supposer qu'on trouvera plus de similarités entre deux professeurs, même de pays différents qu'entre un professeur québécois et un pêcheur de Gaspésie, même pour la valeur de la salle de bains.

Les professeurs constituent-ils mon groupe homogène ? Pas vraiment. Il faut distinguer les professeurs du primaire, du secondaire et d'université, qui ont chacun une «culture» différente. On peut continuer les subdivisions en disciplines : il y a la culture des scientifiques, des littéraires, et ainsi de suite. Là aussi, les ressemblances planétaires risquent d'invalider les généralisations que nous pourrions faire à propos de la spécificité de la culture de n'importe lequel des sous-groupes de professeurs.

Mais je suis également femme. Dans son célèbre livre, Elena Gianini Belotti (1974) a brillament montré les dimensions culturelles de ce fait biologique. On apprend tôt à se comporter différemment, même en ce qui concerne la salle de bains. Par exemple, combien de femmes connaissez-vous qui prennent de la lecture quand elle vont au petit coin ? Comme pour la culture des professeurs, celle des femmes transcende les frontières québécoises ou italiennes. En témoigne le succès mondial du livre de Belotti.

Toujours comme femme, mon groupe homogène doit exclure celles qui n'ont pas eu d'enfants. Le mythe de l'amour maternel n'a pas fini de nous hanter. Les célibataires ne peuvent pas partager la joie et le rituel du bain des petits. Mais, pour le rituel, ça se complique, parce que je pourrais partager cette culture avec certains pères. Là, je deviens plus «parent» que femme.

Il faut également exclure de mon groupe de femmes celles qui sont séparées ou divorcées ou celles qui sont veuves. Elles se pomponnent peut-être plus pour s'attirer un nouveau conjoint...

Faisons le point. Jusqu'ici, mon groupe homogène ne doit comprendre que des professeurs québécois universitaires, linguistes didacticiens, femmes, mères, grands-mères, jamais séparées ou divorcées. Mais il y a plus.

J'ai également un certain âge. En fait, je constitue un groupe bien ciblé et particulièrement attrayant sur le plan économique. L'effet de l'âge sur la valeur de la salle de bains ne fait aucun doute. Comme me l'expliquait récemment une amie, à notre âge, les voyages en Europe coûtent plus cher. Effectivement, quand on doit se lever la nuit, on ne supporte plus que la salle de bains soit à l'étage. Il faut donc changer de catégorie d'hôtel ! Vous voyez, le prétendu embourgeoisement des vieux n'est peut-être qu'une affaire de salle de bains...

Je fais aussi partie d'un groupe socio-économique privilégié. Les habitations qui s'adressent à ce groupe, croyant répondre à notre système de valeurs et donc à notre culture, rivalisent dans le luxe de la salle de bains.

Mais on ne peut arrêter la subdivision aux seuls critères «objectifs» tels que l'âge, le sexe, le groupe socio-économique ou la profession. En effet, puisque nous étudions les valeurs, d'autres valeurs, telles la religion, le sens écologique, l'orientation sexuelle, ou le goût du tourisme — valeurs reconnues ou inavouées — peuvent jouer un rôle considérable. On voit mal, par exemple, comment des écologistes prendraient des douches interminables... Là encore, ces valeurs transcendent la communauté ou la nation étudiée.

Il ne faut pas oublier non plus le temps passé devant la télévision. En effet, aux États-Unis, l'Institut Annenberg a trouvé que, contrairement aux consommateurs épisodiques, les gros consommateurs ont des valeurs et des croyances très similaires. «Les différences que l'on eût escomptées, compte tenu de la variété des appartenances ethniques, sociales, religieuses, géographiques, semblent avoir été laminées.» (Lussato, 1986 : 113)

Je peux continuer à subdiviser presque à l'infini les groupes dont la culture a été identifiée et étudiée : qu'on pense à la culture du sport, de la musique, du bridge, etc. Je peux, ou non, m'identifier à chacun et, à tous les coups, ces cultures semblent transcender l'hypothétique culture nationale.

Au terme de mon analyse, je découvre donc que le groupe homogène auquel j'appartiens, c'est... MOI. C'est aussi la conclusion, brillamment exposée, à laquelle arrive Albert Jacquard au sujet des traits génétiquement spécifiques d'une race. D'où le titre de ses livres : *L'Éloge de la différence* et *Moi et les autres*. Il démontre de manière très convaincante combien chacun de nous est unique, non seulement dans son patrimoine génétique, mais également dans tout ce qui le façonne. «Ce n'est pas entre les groupes mais entre les individus que nous constatons la plus grande diversité» (1978 : 108).

En fait, dit Jacquard, le classement des hommes en groupes plus ou moins homogènes est illogique. Pour que ce classement ait un sens, il aurait fallu que chaque groupe ait été formé de fissions successives. Or, aucun groupe n'a jamais été séparé suffisamment longtemps pour qu'une différenciation génétique significative ait pu se produire (p. 107). Tout le raisonnement et toute la démonstration scientifique de Jacquard s'appliquent admirablement bien aux phénomènes culturels.

En fait, la diversité entre les humains est si grande que d'énormes dissensions existent très souvent dans des groupes qu'on aurait crus homogènes. Il ne suffit pas de classer un individu dans un groupe pour que celui-ci ait le sentiment d'appartenir à *son* groupe ou pour que *son* groupe l'accepte à part entière.

Par exemple, l'individu peut sentir qu'il n'appartient qu'à une fraction de ce groupe. En tant que femme, je peux être féministe ou faire partie des *Real Women*. Entre les féministes et les *Real Women*, le gouffre culturel est certainement plus grand qu'entre certains hommes et certaines femmes ! Mais, même parmi les féministes, on trouve des nuances importantes entre les nouvelles féministes et celles de la «vieille garde».

Prenons également comme autre exemple la prétendue homogénéité des professeurs d'université. Parlant d'un professeur d'université en France, Zeldin (1983 : 20)

écrit qu'un abîme sépare les professeurs carriéristes et les autres, «les provinciaux bien tranquilles. Ce sont deux races qui ne se comprennent pas.»

On peut aussi être exclu d'un groupe auquel on croyait appartenir. Dans son livre *Moi, juif arabe en Israël*, Soussan montre qu'être juif «sépharade» ou «juif arabe» est «une véritable malédiction» en Israël parce qu'on est rejeté par l'élite «ashkénaze». Cette révélation semble d'autant plus étonnante que l'on a tendance à croire que non seulement les juifs israëliens, mais les juifs du monde entier forment un groupe uni, homogène.

Cette exclusion du groupe touche aussi les Noirs, les juifs, les catholiques, et bien d'autres à qui le Ku-Klux-Klan refuse la participation au groupe des «vrais» Américains. Albert Cohen décrit, avec beaucoup d'esprit, la mentalité de ces bigots. Dans *Belle du Seigneur*, la tante de son héroïne considère que pour trouver grâce aux yeux de l'éternel, il fallait, entre autres, «se sentir genevois et non suisse... Pour elle, les Fribourgeois («Quelle horreur, des papistes!»), les Vaudois, les Neuchâtelois, les Bernois et tous les autres Confédérés étaient des étrangers au même titre que les Chinois.» (p.16)

En fait, comme l'exclusion d'un groupe ne repose sur aucune base scientifique, on peut exclure qui on veut. À la limite, on peut même contester une réalité biologique et dire, par exemple: «Mais elle, ce n'est pas une vraie femme».

Les individus peuvent également se trouver inclus dans un groupe auquel ils ne veulent pas appartenir ou dont ils ne partagent pas les valeurs. C'est ainsi que Hitler ne s'est pas préoccupé de savoir qui se sentait juif. C'est ainsi également que, si on n'est pas québécois «pure laine», on est considéré d'office comme membre des «communautés culturelles».

Mais admettons que je me trompe et qu'on puisse identifier des groupes culturellement homogènes. À la limite, admettons que je constitue toute seule mon groupe. Ai-je une identité culturelle ?

Mon identité culturelle : un concept imprécis

Poser que j'ai *une* seule culture qui me caractérise, à laquelle je m'identifie, c'est nier deux réalités fondamentales, à savoir que, premièrement, je suis un être social qui interagit forcément avec d'autres êtres sociaux et, deuxièmement, que j'évolue dans l'espace et dans le temps. Qu'arrive-t-il à ma culture au contact des autres et que devient-elle quand j'évolue dans l'espace et dans le temps?

Prenons, par exemple, ma catégorie professionnelle. Je suis, comme je l'ai dit plus haut, professeure d'université. Mais j'ai déjà eu d'autres professions. Je suis donc non seulement membre de ma catégorie professionnelle actuelle, mais je porte également en moi toutes les valeurs des professions que j'ai déjà eues. D'autres professeurs d'université partagent ma catégorie professionnelle actuelle, mais ne partagent pas la somme totale de mes cultures professionnelles antérieures. Je porte également en moi, mais à des degrés variables, la culture de tous les âges et de tous les rapports familiaux, socio-économiques, etc. que j'ai eus. Pour paraphraser Baudelaire, je dirais que j'ai plus de cultures que si j'avais mille vies. Je suis un «moi» en éternel devenir.

Mais en plus d'évoluer dans le temps, j'évolue dans l'espace. Cette constatation, en apparence simple, rend pratiquement impossible l'assignation culturelle des gens à un lieu géographique. En effet, on sait, par exemple, que la mentalité, la culture de la campagne et de la ville diffèrent sur bien des points, quel que soit le pays qu'on habite. Parlant du voyage de son héros qui partait de l'Inde pour aller en Angleterre, Rushdie écrit:

> «Jusqu'où sont-ils allés en avion? Cinq mille cinq cents milles à vol d'oiseau. Ou: de l'indianité à l'anglicité, une distance incommensurable. Ou: pas loin du tout, parce qu'ils quittèrent une grande ville pour retomber dans une autre. La distance entre les grandes villes est toujours petite; un villageois, qui parcourt cent milles pour aller à la ville, traverse un espace plus vide, plus sombre et plus terrifiant.» (1989:53-54)

Mais rendu en ville pour y vivre, que devient la culture de ce villageois? Au bout de cinq ans, par exemple, fait-il partie de la culture de la ville ou de la campagne? Encore un sujet culturellement nébuleux qu'il vaudrait mieux éliminer de notre échantillon. Le problème, c'est que nous venons tous d'ailleurs, ne serait-ce que d'un autre quartier.

Cette vision simpliste de l'identité culturelle oublie le mouvement des populations. Essayez donc de trouver qui fait partie de quelle culture dans l'exemple suivant:

> «*At the Sesame Hut restaurant in Houston, a Korean immigrant owner trains Hispanic immigrant workers to prepare Chinese-style food for a largely black clientele.*» (Time, 9 avril 1990:39)[2]

Moi, je donne ma langue au chat ! C'est pourtant cette réalité-là que nous vivons dans un grand nombre de villes du monde.

Dans un article au titre révélateur: «Are there cultures to communicate across ?» l'anthropologue Drummond (1986) met en garde contre les notions simplistes en vogue. Contrairement à ce qu'on semble affirmer, dit-il, sa discipline est incapable de produire des descriptions scientifiques de la culture:

> «*The problem is that anthropologists are none too sure of what culture is, of whether the concept has any real analytical importance, and of how to recognize the existence and boundaries of distinct cultures.*»(p. 215)[3]

Il dévoile ainsi le désarroi qui existe en anthropologie et qui a atteint, selon lui, des proportions de crise, crise «*still largely unpublicized in the academic and public worlds outside the discipline*»(p. 215).[4] À la lumière des multiples problèmes que j'ai rencontrés dans la recherche d'une seule valeur culturelle, celle de la salle de bains québécoise, je n'ai aucun mal à le croire.

L'appartenance figée à un groupe culturel spécifique, imperméable aux autres cultures, est donc un mythe. En tant qu'être social, ma culture évolue irrévocablement au contact des autres. L'Autre interagit avec moi en me trans-

formant, pendant que son contact avec moi le transforme lui-même.

Enfin, pour réfuter une fois de plus l'existence du groupe identitaire homogène, il convient de rappeler que chacun de nous appartient simultanément à plusieurs groupes: je suis simultanément femme, professeure, canadienne, québécoise et ainsi de suite. Selon les circonstances et dans une dynamique changeante, je choisis, parmi tous les groupes auxquels j'appartiens, celui auquel je m'identifie. L'appartenance à un seul groupe identitaire est donc un construit qui acquiert une valeur symbolique. En réalité, mon groupe identitaire varie selon les luttes et le moment.

Si je ne m'identifie qu'à un seul de ces groupes et que je dis, par exemple: «Nous les Québécois», je décide volontairement, premièrement, de faire abstraction de mon appartenance simultanée — et peut-être conflictuelle — à d'autres groupes, comme les femmes, les écologistes ou les professeurs d'université et, deuxièmement, de faire abstraction de ce qui ne fait pas de mon groupe quelque chose d'homogène. J'agis comme si mon groupe solidaire parlait d'une seule et même voix. J'étouffe ainsi la dissension, considérée comme traîtrise. Comme l'écrivait Gérard Pelletier dans *Cité libre*, du temps de la révolution tranquille, «au pays des assiégés le monolithisme est de rigueur. Quiconque ne pense pas comme tout le monde prend automatiquement l'allure d'un espion à solde...».

On voit donc comment le concept même de groupe identitaire homogène sème les germes de l'unanimisme et de l'esprit tribal. Finkielkraut montre de manière tout à fait convaincante comment la culture anthropologique, basée sur l'identité et l'intégrité ethniques, qui se voulait pourtant une libération des pays colonisés, a contribué, en fait, à l'émergence des dictatures et des régimes totalitaires qui ont succédé à la colonisation. À bon entendeur, salut !

Affirmer que l'on ne pourra jamais décrire la quintessence de la culture québécoise ou américaine ne veut pas dire que la culture n'existe pas, qu'il n'y a pas de différence entre un Chinois en Chine et un Québécois au Québec, ou entre un Chinois vivant depuis peu au Québec et un Québécois qui n'en est jamais sorti. Ce que je réfute, ce n'est pas la différence, ce qui serait absurde, mais c'est qu'on puisse inventorier les traits spécifiques de cette réalité dynamique par des procédés statiques, incapables par nature de tenir compte de l'interaction et de l'évolution.

Comment cette théorie se concrétise-t-elle dans ma salle de bains? Eh bien, chez nous, on a des gants de toilette, des débarbouillettes et une lifa. Dans notre maison, à Ste-Foy, nous avions un bidet qui venait avec l'achat. Je passe sur une foule d'autres détails culturellement palpitants, mais je n'en mentionnerai qu'un seul autre. Depuis plus de dix ans, il s'est ajouté à ma culture un objet auquel j'ai été initiée à un cours de yoga suivi à Ste-Foy et donné par un professeur dit «pure laine»: le lotha. Cette dame nous a fait une démonstration selon moi convaincante de l'usage et des bienfaits d'une douche nasale. «Essayer, c'est l'adopter» disait un slogan publicitaire... Mais ce n'est pas toujours le cas. En effet, mon mari, qui a suivi avec moi le même cours avec le même professeur, est resté à ce jour insensible aux charmes de ce merveilleux objet. Comme quoi, on fait parfois son petit chemin culturel tout seul, même quand on forme un couple! Le lotha fait-il partie de la culture de mon mari? Non, puisqu'il ne l'utilise pas; oui, puisqu'il vit avec moi. Alors, c'est oui ou non??

La recherche vaine de la culture distinctement québécoise d'une malheureuse salle de bains m'a donné mal à la tête. Imaginez les migraines qui attendaient les juges si toute une société distincte avait été inscrite dans la Constitution!

Pour me détendre, j'irai au *Sporting Club*, mais je ne sais pas encore si je choisirai le sauna, le Jaccuzi ou le bain turc...

* *Linguiste et spécialiste de la didactique des langues secondes, Mme Nemni est professeure à l'Université du Québec à Montréal.*

TRADUCTIONS DE LA RÉDACTION

1. «Ses quatre soeurs ... se sont réunies dernièrement pour discuter de son habitude de toujours laisser le siège de la toilettes relevé ...C'est que, voyez-vous, il y a deux questions très importantes pour la femme américaine: la capacité de l'homme de prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire et de rabattre le siège de la toilette.»
2. «Au restaurant Sesame Hut de Houston, un propriétaire coréen forme des travailleurs immigrants d'origine hispanique à la préparation de plats chinois destinés à une clientèle largement noire»
3. «Le problème c'est que les anthropologues sont loin d'être sûrs de ce qu'est une culture, ou si le concept a ou non une importance analytique véritable, et de comment s'y prendre pour reconnaître l'existence et les frontières de cultures distinctes»
4. «dont une grande partie des milieux universitaires qui ne sont pas de la discipline tout comme le grand public ignorent l'existence»

BIBLIOGRAPHIE

BATTESTINI, S. P. (ed). 1986. *Developments in Linguistics and Semiotics : Language Teaching and Learning - Communication across Cultures*. Georgetown University Round Table on Languages and Linguistics.

BELOTTI, E. G., 1981. c] 1974. *Du côté des petites filles*. Des femmes. (traduit de l'italien)

BOUCHARD, G., F. Rocher et G. Rocher. 1991. *Les Francophones québécois*. Conseil scolaire de l'Ile de Montréal.

COHEN, A. 1969. *Belle du Seigneur*, Gallimard.

COSBY, B., 1986. *Fatherhood*, Berkley Books.

DAUDY, P. 1989. *Les Anglais*, Plon.

DE LA GARDE, R. et L. Ross, 1984. «La télévision des jeunes», *Questions de culture*, n°7, la culture : une industrie ? pp. 53-83.

Drummond, Lee. 1986. «*Are There Cultures to Communicate Across ? An Appraisal of the 'Culture' Concept From the Perspective of Anthropological Semiotics*», in S. P. Battestini (ed) 1986, pp. 214-225.

FINKIELKRAUT, A. 1987, *La défaite de la pensée*. Gallimard.

JACQUARD, A. 1978. *L'Éloge de la différence*. Éd. du Seuil.

JACQUARD, A. 1983. *Moi et les autres*. Éd. du Seuil.

KRAMSCH, C. 1988. «Vers une pédagogie du discours interculturel» *Bulletin de l'Association des enseignants de français langue seconde*, 10:2, pp. 13-28.

LUSSATO, B. et G. Messadie. 1986. *Bouillon de culture*. Robert Laffont.

PAILLÉ, M. 1990. «Accroissement de la population allophone au Québec : Horizon 2000». Conseil de la langue française.

RUSHDIE, S. 1989. *Les versets sataniques*, C. Bourgois. Traduit de l'anglais par A. Nasier.

SOUSSAN, M. 1985. *Moi, juif arabe en Israël*. Encre.

ZELDIN, Th. 1983. *Les Français*. Fayard. Traduit de l'anglais par E. Diacon.

La réforme Côté et les organismes communautaires

ERIC SHRAGGE*

La réforme des services sociaux et de santé au Québec a justifié des coupures de services et le démantèlement des gains «progressistes» acquis au cours des années soixante et soixante-dix. Le taux de chômage chronique, l'accroissement de la population âgée, la prise de conscience de problèmes sociaux qui a entraîné la création d'une variété de services, pour parer à la violence faite aux femmes ou subvenir aux besoins des victimes du Sida par exemple, ont contribué à accroître la demande de services sociaux et de santé et ce, dans un contexte de contraintes budgétaires. Cependant, les moyens alloués à la solutiuon de ces problèmes ont été diminués par le biais de coupures budgétaires et par la redéfinition de l'idéologie étatique. Celle-ci répartit désormais la responsabilité des soins et services aux individus, à la famille (c'est-à-dire aux femmes) et à la collectivité. On s'éloigne de l'universalisme et de l'obligation gouvernementale de fournir des services sociaux et de santé pour en arriver à la définition d'un État providence «souple» dont l'obligation étatique serait limitée et qui créerait des partenariats gouvernement / collectivité pour fournir ces services. C'est dans ce contexte politique et idéologique que le gouvernement du Québec a lancé sa réforme desdits services.

Devenue loi en septembre 1991 (loi 120), la réforme Côté touche plusieurs aspects des services sociaux et de santé. Je tenterai d'analyser ici la redéfinition des organismes communautaires proposée par la réforme, le rôle des CLSC et la définition qu'elle entend donner à la participation du public à la décentralisation de la structure administrative de ces services. Sous bien des rapports, la réforme actuelle se fonde sur les institutions créées, au début des années 1970, par la réforme Castonguay.

La création des services sociaux et de santé

La réforme Castonguay est à l'origine des services sociaux et de santé tels que nous les connaissons au Québec. Comme pour bien des changements de cette période, l'État est devenu le moteur du développement social. Bien que ces réformes aient été conçues en fonction d'une vision décentralisée, elles ont abouti en pratique à une conception centralisée et technocratique de la planification et du développement de ces services. Tout en reprenant le contrôle des services sociaux et de santé des mains de l'Église, l'État a dévalorisé le rôle des institutions privées et des organismes communautaires qui fournissaient les mêmes services.

Voyons la question de plus près. Premièrement, la planification centralisée vue comme le meilleur moyen d'allouer tous ces services à travers la province. En effet, conformément à la logique réformiste de l'époque, l'accès universel et standardisé à ces services découlait du concept de la planification centralisée et à ses modèles de distribution rationnelle. Deuxièmement, au cours des années soixante, les organismes communautaires ont créé une variété de formes expérimentales de services sociaux et de santé. Celles-ci furent souvent démocratiques et participatives dans leur structure; leurs activités contestaient l'hégémonie professionnelle dans ces services et elles liaient les inégalités des structures sociales aux problèmes des clients. Ces cliniques incarnaient une vision démocratique radicale qui contestait idéologiquement toute réforme technocratique et centralisée. Au fil des années, le contrôle de la plupart de ces cliniques, dont les CLSC, fut repris par des institutions de l'État. Enfin, on assista à l'émergence de vastes bureaucraties syndiquées. Ce qui a engendré des structures d'emplois stables et une gestion moins souple. Lors de l'avènement de l'idéologie néo-conservatrice, liée aux coupures des dépenses de l'État, les structures institutionnelles des services sociaux et de santé se sont révélées difficiles à couper. C'est donc en fonction

Les forces combinées des représentants de la collectivité, des bénéficiaires et du personnel ont désormais les moyens de se faire entendre. Mais… se faire entendre sur quoi ?

de la contradiction qui existe entre la volonté de maintenir le système issu de la réforme Castonguay et la rationalisation des dépenses de l'État que j'analyserai ces réformes.

Réformer la Réforme : le programme des années 1990

La réforme actuelle résulte d'une longue réflexion et d'un examen approfondi des services sociaux et de santé. Il y a eu, d'abord, la Commission Rochon qui subventionna tout une assiette au beurre universitaire, donna lieu à une multitude de travaux de recherche, pour produire un rapport final massif, d'ailleurs largement ignoré. Celui-ci fut suivi du document ministériel de Thérèse Lavoie-Roux, également «tabletté» et de celui du ministre Marc-Yvan Côté qui, lui, le fit adopter par l'Assemblée nationale. Bien qu'elle s'adresse à plusieurs de ces aspects, la réforme Côté ne modifie nullement la structure de base de distribution de ces services. C'est d'abord et avant tout une réforme administrative qui redéfinit la structure et les mandats des organismes régionaux, les droits des usagers et les mécanismes de plaintes, de même que la répartition des responsabilités. En théorie, cette réforme renforce le rôle des CLSC et élargit leur mandat mais, sauf pour la couverture du transfer d'employés d'un établissement à l'autre, elle ne leur alloue pas de fonds nouveaux. Étant donné les coupures constantes des transferts de paiement du gouvernement fédéral au titre des services sociaux et de santé et l'engagement du gouvernement provincial à freiner, sinon à couper, ces dépenses, la réforme Côté s'attache à contrôler les coûts. Les différents projets de surfacturation, tels que l'imposition d'un ticket modérateur de 5$ aux usagers des salles d'urgence, sont largement perçus comme le début d'un processus de sape des principes de l'universalité. Les militants des droits civiques s'inquiètent du projet d'adoption d'une carte d'assurance-maladie informatisée car ils y voient un danger de viol de la confidentialité des dossiers médicaux des citoyens.

Deux aspects majeurs de la réforme auront des retombées importantes pour les défenseurs des droits sociaux et pour l'avenir des organismes communautaires. Quel sera leur rôle dans la participation des usagers et des représentants de la collectivité à l'administration des organismes de services sociaux et de santé ? Quelle place réserve-t-on aux organismes communautaires dans l'ensemble de la réforme ?

Le principe de la participation de représentants de la collectivité et de bénéficiaires à l'administration des services sociaux et de santé remonte aux débats entourant la réforme Castonguay. Étant donné l'ébullition du militantisme communautaire et le nombre de cliniques parallèles le gouvernement a dû tenir compte de leurs revendications. La réplique du gouvernement à l'influence prédominante de ces organismes ainsi qu'au climat de contestation politique de l'époque fut d'essayer de disperser cette mobilisation en incitant les groupes communautaires à se joindre aux établissements de l'État. Pour les organismes communautaires, les réformes avaient au moins le mérite de séculariser, enfin, les services sociaux et de santé et de créer des programmes universel de distribution. C'est pourquoi les réformes ont été appuyées en partie, ne serait-ce que par la participation symbolique des bénéficiaires à la gestion des établissements de santé et de services sociaux. Depuis la réforme Castonguay, cette participation des organismes communautaires les plus militants s'est, à quelques exceptions près, évanouie. Limitée à la participation individuelle, la représentation des bénéficiaires à ces conseils d'administration était structurée de telle manière que ceux-ci n'exerçaient pas de pouvoir réel. En outre, étant donné le niveau élevé de centralisation de la fonction publique de même que le type de gestion technocratique de ces établissements, les administrateurs, ainsi que les membres du personnel des services sociaux et de santé n'exerçaient pas de contrôle véritable. La réforme actuelle entend corriger ces problèmes dans la mesure du possible.

Contrairement à l'époque de la réforme Castonguay, il n'y a pas, aujourd'hui, de confrontation entre des visions différentes des services sociaux et de santé.

C'est ainsi que la réforme Côté élargit avec prudence le droit de participation des usagers. L'élection de représentants de la collectivité aux conseils d'administration des établissements ajoute à la représentation des usagers. Les forces combinées des représentants de la collectivité, des bénéficiaires et du personnel ont désormais les moyens de se faire entendre. Mais... se faire entendre sur quoi ? Contrairement à l'époque de la réforme Castonguay, il n'y a pas, aujourd'hui, de confrontation entre des visions différentes des services sociaux et de santé. La première série de consultations électorales a été utilisée par des groupes de défense des droits des anglophones comme Alliance Québec pour promouvoir leur droit à des services en anglais. Ici et là, on a tenté de mettre de l'avant des listes de candidats au conseil d'administration de certains CLSC. Mais, faute de ressources pour informer le public, et d'un débat véritable autour du rôle de ces établissements, la participation à ces élections fut très faible. C'est à se demander si le gouvernement tient à ces consultations populaires.

La démocratisation s'étend aussi à la restructuration des conseils régionaux. Le Conseil régional, tel qu'établi par la réforme Castonguay, devait être l'organisme de supervision des services sociaux et de santé de chaque région. Cette tentative de décentralisation est demeurée sans suite parce que le pouvoir de définir les politiques de base, les programmes et les budgets est resté concentré à Québec. Leur rôle fut donc largement technocratique et administratif. La réforme actuelle a rebaptisé cet organisme régional et entend le doter d'un conseil d'administration élu et d'un pouvoir accru sur les différents services de la région quant à la réalisation des politiques et pro-

grammes gouvernementaux. L'élection des membres de ce conseil est une opération d'autant plus compliquée qu'on doit faire appel aux suffrages des établissements de santé et de services sociaux de la région, des organismes communautaires, de représentants choisis au sein des groupes socio-économiques et de tout autre groupe désigné par la régie régionale de même qu'aux délégués des municipalités. Vingt pour cent des sièges de cette régie seront réservés aux organismes communautaires. Ce changement est en voie de se faire et bien que le gouvernement semble accorder une forte représentation aux organismes communautaires, il limite leur pouvoir. En effet, étant donné le nouveau rôle que l'on veut confier aux organismes communautaires, ce ne seront pas nécessairement les organismes «populaires de base» qui détermineront le programme communautaire car il faut tenir compte du fait que les organismes non gouvernementaux traditionnels ont aussi le droit de participer au processus.

Tout en sanctionnant l'existence des organismes communautaires, la réforme leur attribue un rôle plus formel et important en matière de prestation de services sociaux et de santé. Si la réforme Castonguay insistait sur le rôle des établissements et des professionnels dans la prestation des services, la réforme Côté, elle, y associe les organismes communautaires. Il y a plusieurs raisons à cela. Au cours de la dernière décennie, le mouvement communautaire est devenu moins contestataire et il a créé plusieurs services sociaux et de santé parallèles, tels que des refuges et des programmes destinés à des populations précises. L'éventail idéologique de ces groupes va de l'entraide individuelle au féminisme radical. Plusieurs de ces organismes communautaires se sont regroupés en coalition pour forcer le gouvernement à les reconnaître et à les subventionner. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs réussi, de manière ponctuelle, à obtenir des subventions tout en conservant un certain degré d'autonomie. Mais, en dépit de ces acquis, ces organismes communautaires sont gravement sous-financés, ne jouissent d'aucune garantie à long terme et constituent des alternatives bon marché aux agences gouvernementales.

Enfin, le gouvernement a élaboré une forme «souple» de prestations des services de bien-être social en exploitant «l'assagissement» des organismes communautaires ainsi que le contexte idéologique et budgétaire. Il s'appuie moins sur les agences gouvernementales syndiquées, qui offrent de ce fait des conditions de travail relativement convenables, pour avoir recours aux organismes communautaires qui lui coûtent moins chers car dénués de syndicats et de garanties à long terme. Ainsi, les organismes communautaires sont appelés à devenir des extensions des services sociaux et de santé de l'État sans qu'on leur alloue toutefois les moyens de développer des ressources parallèles viables.

Les organismes communautaires sont confrontés à une crise majeure. Le gouvernement leur tend la carotte de la reconnaissance et d'un meilleur financement à la condition qu'ils se dépolitisent et qu'ils perdent leur identité propre. Bien que la législation semble respecter l'autonomie des organismes communautaires, elle tend aussi à leur définir un mandat qui éliminerait toute contestation et mobilisation sociale de leurs activités. La réforme est allée très peu dans ce sens jusqu'ici, mais il y a déjà eu un affrontement.

La réforme Côté définit deux types d'organismes dans le domaine des services communautaires: les CLSC et les organismes communautaires. Lors de la réforme Castonguay, la clinique communautaire de Pointe Saint-Charles s'est négocié un statut unique puisqu'elle reçoit un financement équivalent à celui d'un CLSC tout en ayant un conseil d'administration élut seulement par la population du quartier et par ses employés. Elle jouit donc d'une autonomie beaucoup plus grande que celle d'un CLSC. Prétextant la réforme, le gouvernement a contesté ce statut l'an dernier, ne donnant à la Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles d'autre choix que de se transformer en CLSC et de maintenir son financement tout en perdant son autonomie ou bien de la conserver en devenant un organisme communautaire sous-financé. Ni l'une ni l'autre de ces options n'étant acceptable, la mobilisation collective fut assez forte pour forcer le gouvernement à reculer et à entamer des négociations. Cet exemple démontre que le gouvernement est prêt à s'emparer du contrôle des organismes communautaires mais qu'on peut le faire reculer si l'on parvient à faire pression sur lui par le biais de la mobilisation collective.

Ainsi, les organismes communautaires sont appelés à devenir des extensions des services sociaux et de santé de l'État sans qu'on leur alloue toutefois les moyens de développer des ressources parallèles viables.

La réforme Côté remet à l'avant-scène toute la question des rapports entre les organismes communautaires et l'État. Qui devrait assumer la prestation de l'ensemble des services sociaux et de santé et qui devrait contrôler les organismes qui les prodiguent? Conformément aux préceptes dominants en la matière, seul l'État est en mesure d'assurer l'accès universel à ces services, car il peut assumer à la fois leur organisation et leur financement. Dans un contexte de privatisation et de coupures budgétaires continues, faire assumer la prestation de ces services par les organismes communautaires est dangereux pour le respect du principe de l'universalité et pour les organismes eux-mêmes.

Les organismes communautaires ont évolué de bien des façons et, dans certaines collectivités, ils ne sont pas plus une force politique que des dispensateurs de services. Comment alors assurer la garantie de ces services si on intègre les organismes communautaires dans ce processus ? L'absence d'organismes communautaires dans certains endroits créera des inégalités majeures en termes de presta-

tion de services. L'établissement du réseau des CLSC visait justement à corriger cette situation. Le retour au bénévolat communautaire est donc un retour à une époque révolue qui s'est révélée incapable d'assumer les besoins de la population en services sociaux et de santé.

Prétextant la réforme, le gouvernement a contesté ce statut l'an dernier, ne donnant à la Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles d'autre choix que de se transformer en CLSC et de maintenir son financement tout en perdant son autonomie ou bien de la conserver en devenant un organisme communautaire sous-financé.

Pour ce qui est des organismes communautaires, c'est leur survie même, en tant que critiques autonomes, qui est remise en question. La marge de manoeuvre d'un organisme autonome subventionné par l'État est étroite, car il risque de perdre en autonomie ce qu'il gagne en subvention. Au cours des vingt-cinq dernières années, les organismes communautaires furent les critiques indépendants des politiques et des programmes gouvernementaux dans les domaines de la santé et des services sociaux, aussi bien que les promoteurs de nouvelles façons de faire face aux besoins de la collectivité. La perte d'une telle dimension est une menace à ce processus démocratique ainsi qu'une ouverture encore plus grande au contrôle technocratique des organismes communautaires, des services sociaux et de santé parallèles. En outre, le militantisme communautaire a donné une force sociale à une multitude de groupes et d'individus alors que la prestation technocratique de services sociaux et de santé transforme les citoyens en bénéficiaires passifs, minant de ce fait encore plus un processus social impotent.

Bref, la réforme des services sociaux et de santé au Québec se fait à partir des institutions créées au début des années soixante-dix. En dépit de la rhétorique centrée sur les besoins des citoyens, les objectifs de cette réforme sont minés par la réduction progressive de l'appui financier et par le transfert de la prestation de ces services à un secteur communautaire sous-financé. En conséquence, c'est à la fois la qualité et l'universalité de la prestation de ces services qui sont en jeu. Enfin, c'est aussi l'autonomie des organismes communautaires à titre de critiques et de ressources parallèles qui est menacée dans la mesure où on leur demande d'exercer un mandat direct de prestations de service et d'échanger leur rôle politique contre un financement à long terme. ✐

* *Professeur à l'École de service social de l'Université McGill, Eric Shragge à participé à la fondation du* Centre d'innovation en développement économique du Grand Plateau, de *Montréal.*

N. d. l. r.

Un troisième numéro double. Serait-ce devenu une habitude?

Eh! oui.

Afin de prévenir l'essoufflement de l'équipe, le comité de rédaction de **Cité libre** a décidé d'un commun accord, et de son propre chef, de publier six et non plus dix numéros par année.

Le conseil d'administration de *Cité libre information* n'a pas encore sanctionné officiellement la décison de faire de *Cité libre* une revue bimestrielle ; pas plus d'ailleurs qu'il n'a eu à se prononcer sur le nombre de pages de la revue ainsi que sur le prix de l'abonnement et de la vente au numéro.

Tous ces détails vous seront donnés dans le numéro d'avril-mai.

D'ici là n'ayez crainte, abonnez-vous, achetez *Cité libre* au prix actuel, elle est là pour rester !

Panem et circenses version montréalaise ou

Du pain, peut-être. Des jeux, certain

GEORGE BALAS

Ce texte, rédigé par George Balas, est le fruit de la réflexion et de la recherche d'une dizaine de personnes de différents âges, sexes et professions de la région de Montréal. Ce groupe a été créé récemment pour contribuer aux débats publics de façon informée, continue et constructive.

Montréal aura donc son casino ! Le maire Doré semble croire qu'il y a là motif à réjouissance. Il nous assure que notre ville ne se transformera jamais en un «Las Vegas du Nord». Sans doute a-t-il raison. Mais pourrait-il affirmer avec autant de certitude que Montréal ne deviendra pas une «Atlantic City sur le Saint-Laurent» ?

Comme bien des citoyens, nous ne nous sommes pas sentis interpellés, à peine intéressés par la question des casinos, alors qu'elle ne semblait encore qu'un projet flou, lointain, un peu farfelu. Mais lorsque la décision du gouvernement est devenue imminente, notre groupe a décidé d'étudier cette question. Sans idées préconçues, nous avons voulu connaître les avantages et les désavantages de la légalisation du jeu. Chacun désirait se faire une opinion éclairée; chacun voulait se mettre à la place d'un député responsable qui, avant de voter sur un sujet d'importance, devrait connaître les enjeux du débat.

Pour tenter de convaincre la population du bien-fondé de sa décision, le gouvernement a fait ressortir les quelques avantages du casino: profits directs et immédiats, stimulation du tourisme, relance de l'économie par la création de nouveaux emplois.

On doit ajouter à cette liste l'excitation indéniable que procure le jeu. Dans un casino bien géré, l'expérience peut être aussi stimulante qu'agréable pour le joueur qui connaît ses limites. Pour le joueur téméraire, cependant, celui qui risque une fortune ou les derniers sous du ménage, les conséquences peuvent être catastrophiques[1, 2]. Qu'il s'agisse d'un individu, ou de l'État, il y a toujours des risques au jeu. Bien sûr, pour que l'État gagne, il faut que des joueurs perdent! Mais on espère toujours que les perdants seront les autres, les gens qui viennent d'ailleurs.

Puisque la décision est déjà prise, la seule discussion utile demeure celle qui peut contribuer à en minimiser les désavantages, tout en retenant le maximum d'avantages. À la lumière d'expériences faites ailleurs, peut-être pourrons-nous éviter le type d'apprentissage basé sur l'essai et l'erreur, toujours si pénible.

Traditionnellement, les casinos de Monte-Carlo, de Bad Homburg et d'autres villes européennes opèrent des tables de jeux dans une ambiance de discrétion et de grande classe. Leurs services s'adressent à un petit nombre de gens financièrement à l'aise, ce qui limite naturellement leur capacité de générer des revenus. De tels casinos à clientèle restreinte comportent des avantages indéniables: ils ne transforment pas la communauté environnante comme le fait tout commerce qui s'adresse au grand public et, ils n'ont pas de conséquences négatives sur la situation socio-économique des personnes à faibles revenus. On note cependant en Europe, et plus particulièrement en France, une tendance à s'éloigner de ce type traditionnel de maisons de jeux.

Comme bien des citoyens, nous ne nous sommes pas sentis interpellés, à peine intéressés par la question des casinos, alors qu'elle ne semblait encore qu'un projet flou, lointain, un peu farfelu.

En Amérique du Nord, les casinos sont une toute autre affaire. Il s'agit d'un «big business» qui mise sur un nombre maximum de joueurs et s'adresse à une proportion très large de la population, sans égard aux revenus, plutôt qu'à une élite bien nantie. Le succès de cette stratégie est dû principalement à la machine à sous, surnommée avec raison «one-armed bandit». Utilisées presque exclusivement par les clients à faibles revenus, ces machines représentent pourtant une part substan-

tielle des profits des casinos nord-américains.

Montréal compte doter son casino de 60 tables de jeux et de 1 200 machines à sous. La structure projetée est typiquement nord-américaine et s'adresse à une clientèle composée principalement de personnes à revenu moyen ou faible. C'est pourquoi nous avons fondé notre analyse sur une comparaison avec nos voisins du sud, plutôt que sur l'expérience d'outre-Atlantique. Nous rejetons toute comparaison avec les Bahamas, dont la situation est tout à fait différente, puisque l'entrée du casino est interdite aux citoyens bahamiens.

En Amérique du Nord, l'opération des casinos est une toute autre affaire. Il s'agit d'un «big business» qui mise sur un nombre maximum de joueurs et s'adresse à une proportion très large de la population sans égard aux revenus, plutôt qu'à une élite bien nantie.

D'autre part, il faut admettre que Las Vegas ne constitue pas non plus un point de comparaison valable. Il s'agit en effet d'une situation unique, où les casinos ont été créés au beau milieu du désert. La ville s'est développée autour d'eux, grâce à eux, et son économie dépend presque totalement de leurs revenus.

Atlantic City, cet autre grand centre américain du «gambling», n'est pas, bien sûr, la ville soeur de notre métropole, puisqu'elle est beaucoup plus petite que Montréal et que la détérioration de son climat économique était plus avancée que le nôtre lors de l'implantation des casinos. Mais si nous voulons profiter d'une certaine expérience dans le domaine, nous trouverons peut-être ici la situation la plus comparable à la nôtre. Un des principaux facteurs à l'origine de notre intérêt pour Atlantic City est le fait que la légalisation des jeux de hasard, après avoir été refusée par la population à l'occasion de deux référendums, a finalement été adoptée pour les mêmes raisons qu'à Montréal: les perspectives économiques prometteuses que lui a fait miroiter le gouvernement.

Création d'emplois, nouvelle source de revenus de taxe, relance de l'économie, voilà les miracles que devaient accomplir les casinos dans cette ville en décadence.

Malgré l'importance des considérations morales et éthiques liées à la légalisation des jeux de hasard et à l'implantation de casinos, particulièrement dans une période économique très difficile, nous ne discutons ici que des aspects de l'expérience d'Atlantic City sur lesquels nous avons pu trouver des données factuelles ou statistiques. Nous n'abordons pas non plus la question complexe de la création d'une maison de jeux par l'État lui-même plutôt que par des promoteurs privés.

Lorsque, après plusieurs années de futiles essais, le gouvernement du New Jersey a finalement obtenu, par voie référendaire, l'autorisation de légaliser les casinos, il a voulu s'assurer que l'expérience profiterait non seulement aux propriétaires de casinos et aux coffres de l'État, mais encore à toute la population. La promotion du tourisme était principalement visée et, avec elle, l'espoir d'une revitalisation de cette ville balnéaire, autrefois florissante. Pour contrer la criminalité invariablement suscité par le jeu, on a prévu des règles de contrôle très sévères .

Durant l'année qui a suivi la légalisation du jeu, le premier casino a ouvert ses portes dans un édifice rénové et il a connu un succès phénoménal. Rapidement, l'ouverture d'autres casinos, les uns à la suite des autres, a créé une telle concurrence que les profits de tous ces établissements se sont mis à diminuer. Les propriétaires de casinos ont alors réussi à obtenir des autorités un relâchement des contrôles et règlements, ce qui a effectivement entraîné un regain des profits.[3]

Nous avons étudié l'expérience d'Atlantic City sous quatre aspects différents et tenté, à la lumière de données pertinentes, de prévoir dans chaque cas les conséquences de l'implantation d'un casino chez nous.

La criminalité

On doit doit distinguer les crimes qui découlent directement du jeu en casino de ceux qui sont indirectement liés à ce type d'entreprise. Dans le premier groupe d'infractions, on trouve «l'écumage» des recettes des tables, la corruption des autorités, le détournement de fonds, les vols et larcins sur place. Ces types de crimes, presque inhérents au jeu, peuvent pourtant être enrayés, si les gestionnaires et les autorités sont incorruptibles et si des sommes suffisantes sont allouées aux contrôles et aux services de police. Les coûts de ces mesures préventives doivent être assumés par le propriétaire du casino, à même ses recettes. En ce qui concerne le casino de Montréal, Monsieur Ryan a-t-il approfondi ce problème ?

Beaucoup plus difficilement identifiables et quantifiables, de nombreux crimes perpétrés à l'extérieur des casinos peuvent pourtant être indirectement liés à l'industrie du jeu. À Atlantic City, on a constaté une très grave augmentation des crimes à la propriété immédiatement après l'ouverture du premier casino en mai 1978, comme le démontre le tableau (page 21).

On ne peut évidemment pas prouver avec certitude que cette augmentation des crimes à la propriété soit une conséquence directe des activités des casinos, mais il serait encore plus improbable que la croissance de la criminalité n'ait rien à voir avec la pratique des jeux de hasard. Après tout, les pertes au casino doivent se renflouer d'une façon ou d'une autre! Il est d'ailleurs intéressant de noter que, pendant la même période, les taux de meurtres sont demeurés substantiellement les mêmes, tandis que le budget de la ville pour les services de police est passé de 15 millions$ à 45 millions$.[3]

Il est sûr que les crimes à la propriété augmenteront aussi à Montréal peu après l'ouverture du casino. Son taux

de criminalité ne connaîtra sans doute pas une ascension aussi impressionante que celui d'Atlantic City, puisque les opérations du jeu y seront beaucoup plus modestes, mais la hausse des coûts pour la prévention du crime est inévitable et se reflétera tôt ou tard dans les budgets non seulement de la ville de Montréal, mais encore dans ceux de toutes les municipalités avoisinantes. D'après ce qu'on a pu lire dans les journaux, la proportion des revenus de casino allouée à la ville de Montréal sera-t-elle suffisante pour couvrir l'augmentation des dépenses pour le maintien de l'ordre ?

Qui seront les joueurs ?

Un phénomène intéressant différencie Las Vegas d'Atlantic City. En effet, alors que la ville du désert attire des gens qui viennent de loin, principalement par avion, et y passent quelques jours. Celle du littoral de l'Atlantique est en grande partie visitée par des clients de jour qui arrivent en autocar et repartent la même journée. En 1982, 9 millions de joueurs sont venus à Atlantic City des régions environnantes et ce, à bord de 300000 autobus.

De tels casinos à clientèle restreinte comportent des avantages indéniables : ils ne transforment pas la communauté environnante comme le fait tout commerce qui s'adresse au grand public et, ils n'ont pas de conséquences négatives sur la situation socio-économique des personnes à faibles revenus.

La ville d'Atlantic City est au centre, à trois heures d'automobile ou moins, d'un bassin de population de 30 à 40 millions d'habitants hors-État. Malgré ce fait, près de 40 % des joueurs viennent de l'État même du New Jersey.[3] À la même distance de Montréal, il n'y a pas un dixième de ce nombre d'habitants hors-province. De plus, plusieurs casinos ont été inaugurés dans divers États américains ces dernières années. Ce qui diminue encore le pouvoir d'attraction de Montréal comme ville du jeu. Compte tenu de tous ces facteurs il est fort probable qu'au moins deux tiers de la clientèle du casino de Montréal seront des Québécois.

En ce qui concerne la composition socio-économique d'une population de joueurs, il est sans doute important de rappeler que ce sont les personnes à faible revenu qui, plus que tout autre groupe, dépensent au jeu le plus fort pourcentage de leur revenu. Les jeux de hasard dans un casino étatique constituent donc une forme de taxation dégressive selon laquelle, proportionnellement au revenu, les plus pauvres contribuent le plus ! Ceci est confirmé par toutes les études sur le sujet dans tous les pays.[4] Dans le cas du casino de Montréal, la contribution globale de personnes à revenus moyens pourrait être plus grande qu'ailleurs, puisque les règles de comportement sévères qui y seront appliquées ne feront rien pour attirer les bien nantis, habitués à d'autres standards.

Or, nous savons que « l'établissement de casinos dans les régions urbaines entraînera vraisemblablement la création exclusive de casinos à faibles revenus qui sont par définition indésirables étant donné qu'il sont incapables de générer des revenus et qu'ils sont susceptibles d'engendrer des coûts sociaux élevés. »[5]

Les finances

Le gouvernement estime que le casino de Montréal lui rapportera des revenus de l'ordre de 50 à 60 millions de dollars par année. N'ayant aucun détail sur la façon dont on a pu arriver à ces chiffres, on ne peut que les accepter, tout en souhaitant qu'il ne s'agisse pas de chimères. Indépendamment du montant exact des revenus escomptés, la question de leur provenance est particulièrement importante.

L'argent que perdent les résidents du Québec au profit de leur gouvernement ne constitue en fait qu'une taxation volontaire. En conséquence, il ne s'agit là que d'un transfert de la capacité de dépenser du secteur privé au secteur public, sans aucun bénéfice économique réel pour l'ensemble de la population. Seules les sommes d'argent versées par les visiteurs étrangers contribueront vraiment à enrichir la province. Comme nous l'avons vu plus haut, les deux tiers des gains escomptés par le gouvernement, soit environ 40 millions $, proviendront vraisemblablement des poches de ses citoyens, et plus particulièrement de ceux dont les revenus personnels ne dépassent pas la moyenne.

Le montant d'argent total que doivent perdre les joueurs pour générer les gains attendus par l'État est naturellement beaucoup plus élevé. D'après nos lectures, il

CRIMES À LA PROPRIÉTÉ RAPPORTÉS

	1977	1978	1979	1980	1981
Vols de bourses, vol à la tire et à l'étalage	237	334	845	1216	1770
Larcins dans les édifices	826	854	1312	3660	4378
Cambriolages	257	339	432	644	783
Vols d'autos	469	605	874	1216	1067
Assauts	579	685	1528	1616	1723

Source: *Uniform Crime Reports: New Jersey State Police, Bureau of Crime Analysis, Atlantic City Police* [3]

est raisonnable d'envisager qu'une fois les coûts d'opération du casino défrayés, il restera à l'État entre 20% et 30% de profit pour chaque dollar perdu aux tables ou aux machines à sous. Les pertes réelles des joueurs québécois se situeront donc entre 130 et 200 millions de dollars. C'est la somme approximative qui sera prélevée sur l'économie québécoise pour payer les salaires et autres coûts du casino, les agents de sécurité, ainsi que la police, et pour assurer à

Un des principaux facteurs à l'origine de notre intérêt pour Atlantic City est le fait que la légalisation des jeux de hasard, après avoir été refusée par la population à l'occasion de deux référendums, a finalement été adoptée pour les mêmes raisons qu'à Montréal : les perspectives économiques prometteuses que lui a fait miroiter le gouvernement.

l'État le revenu qu'il attend de cette entreprise.

Il a été dit qu'un des avantages du casino de Montréal serait de récupérer les sommes dépensées par nos concitoyens aux tables de jeux à l'étranger. Sans doute cela est-il en partie exact. D'autre part, on peut aussi s'attendre à ce qu'il y ait une diminution des montants dépensés à l'heure actuelle en billets de loterie et en paris aux courses de chevaux au profit du jeu en casino. Les revenus que le gouvernement tire des jeux de hasard existants seront donc diminués d'autant. Il est malheureusement impossible de prévoir les conséquences réelles de tels impondérables.

Le tourisme

Jusqu'ici nos constatations se rapprochent beaucoup de ce qui a été publié dans le rapport du Groupe de recherche et d'analyse de la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec. Nous sommes particulièrement en accord avec les conclusions auxquelles il arrive, à savoir que, contrairement à ce que l'on croirait, le jeu en casino ne rapporte pas de d'énormes revenus. «Dans les meilleures conditions, il contribue un peu au-dessus de 1/2 pourcent du revenu total du gouvernement, si on ne prend pas en considération les coûts élevés de la surveillance de ce type d'activités». Comparant toutes les formes de paris, le même rapport stipule que, «les systèmes les plus rentables du point de vue économique sont ceux qui peuvent avoir l'effet socio-économique le plus négatif.»[6]

Cependant, nous ne partageons pas l'avis des auteurs de ce rapport quant à l'effet bénéfique du jeu sur le tourisme. Alors que ceux-ci affirment que «...la seule réelle justification pour la légalisation des casinos au Québec est l'augmentation du tourisme...», nous croyons qu'ils surestiment cette retombée. Nos conclusions, basées sur l'exemple d'Atlantic City, nous incitent plutôt à croire que l'industrie touristique québécoise ne profitera que très peu de l'introduction des jeux de hasard en casino.

Notons que le rapport du groupe de recherche et d'analyse a été préparé huit mois seulement après l'ouverture du premier casino au New Jersey et que ses auteurs n'ont donc pas pu profiter des statistiques que nous citons plus haut. Nous savons depuis que le jeu y est dominé par des voyageurs d'un jour qui sortent à peine du casino et ne contribuent donc en rien à l'industrie touristique. Le taux d'occupation des chambres d'hôtel à Atlantic City est de l'ordre de 55% à 60%, et qu'il peut même baisser à 50% en hiver. Comme l'écrit Sternlieb: «...À Atlantic City, les hôtels sont les coûteux symboles de l'échec de la tentative de revitalisation d'une ville.»[3]

Au Nevada par contre, où il est plus difficile et coûteux de se rendre à cause de l'éloignement de Las Vegas de tout autre centre urbain, les hôtels sont généralement occupés à 80 %.[3] Rappelons que ces hôtels font partie intégrante des énormes complexes que constituent les casinos et que les chambres sont intentionnellement offertes à des prix dérisoires dans le but d'attirer et de retenir les adeptes du jeu. Il est inconcevable que les hôtels de Montréal puissent offrir aux visiteurs de tels avantages, puisqu'ils demeurent indépendants du casino et doivent eux aussi assurer leurs profits. À moins que le casino ne se mette à subventionner l'hôtellerie !

En guise de conclusion

Pressé par une décroissance de l'économie de plus en plus grave, le gouvernement du Québec vient de se doter d'un outil qui devrait participer au redressement de la situation. Il est permis de douter que le ministre Vallerand ait pris en considération tous les inconvénients à long terme de cette décision. On peut même se demander si l'outil choisi, un casino d'État à Montréal, ne créera pas plus de problèmes qu'il n'apportera de solutions.

À la lumière des études que nous avons consultées et reportées à la situation montréalaise, nous avons de la difficulté à cerner les avantages certains de ce genre d'entreprise et ce, même en considérant les avantages les plus évidents.

Nous croyons plutôt que :

— Les opérations du casino assureront la création de nouveaux emplois mais que ses gains diminueront ceux de secteurs existants de l'activité économique, contribuant ainsi à l'élimination d'autres emplois qui disparaîtront sans fanfare.

— La majorité des revenus du gouvernement, estimés à 60 millions $, proviendront des goussets des résidents du Québec, ce qui n'ajoute rien à l'économie de la province.

— Le casino vise comme clientèle principale la population à faible revenu, même si cela n'est pas ostensiblement l'intention des promoteurs.

— La présence d'un casino encouragera à peine le tourisme, surtout celui provenant de l'extérieur de la province.

— Il y aura une augmentation des crimes à la propriété à

Montréal et dans les villes avoisinantes.

Cinq ans après l'ouverture de casinos à Atlantic City, voici ce que l'on constatait: «Les chômeurs restent essentiellement chômeurs, les touristes demeurent dans le monde encapsulé des casinos, les anciens secteurs de la ville où se situent magasins et services continuent de dégénérer.»[3] Peut-on vraiment croire encore que le casino de Montréal contribuera à la revitalisation de la ville?

Quelques suggestions

Afin de minimiser les conséquences négatives de l'introduction du jeu en casino, tout en retenant ses bénéfices potentiels, nous nous permettons d'énoncer les recommendatrions suivantes:

— À l'instar des casinos européens traditionnels, celui de Montréal devrait s'adresser à une clientèle bien nantie, plutôt qu'au bassin de population le plus large possible.

— Dans la charte d'opération du casino, seule la promotion faite dans le but d'attirer des joueurs de l'extérieur de la province devrait être permise.

— Toutes les étapes de l'implantation du casino devraient être marquées au sceau de la prudence étant donné que les bénéfices à tirer d'une implantation hâtive paraissent négligeables mais que les dommages encourus par une planification et une mise en opération accélérées peuvent être considérables.

— Le maire de Montréal devrait renégocier sa part des revenus du casino, puisqu'il devra essuyer une partie importante des retombées négatives en termes d'augmentation des coûts pour la prévention du crime et la sécurité. Les villes avoisinantes gagneraient à se préparer à faire face au même phénomène.

—L'environnement de l'île Notre-Dame devrait être protégé d'une dégradation certaine dûe à la circulation lourde de nombreux autocars.

—Les contrats d'embauche et de services devraient être formulés de manière à ne pas rendre exorbitante la fermeture du casino, dans le cas où l'expérience s'avérerait négative.

NOTES

1. Ladouceur, Robert. *Psychologie des jeux de hasard et d'argent*. Québec: Université Laval, 1990.
2. Ross, Gary. Stung. *The incredible obsession of Brian Molony*. Toronto: Stoddart Publishing Co. Limited, 1987.
3. Sternlieb, George. *The Atlantic City gamble*. Cambridge, Mass: Harvard University Press, 1983.
4. Abt, Vicky, *The business of Risk: Commercial gambling in mainstream America*. Lawrence, Kan.: University Press of Kansas, 1985.
5. "*to locate casinos in urban areas will probably lead to exclusively lower-income casinos, which are undesirable because of the lack of revenues they are capable of generating as well as the high social costs they might create.*" Eadington, William. Bureau of business and economic research, University of Nevada. Cité dans Sternlieb.
6. Société des loteries et courses du Québec. Research and analysis group. *Casinos: Summary of the final report*. December 1, 1978.

La prédominance de la nouvelle-droite aura-t-elle une fin?

LOUIS-PHILIPPE ROCHON

Les années 1990 seront-elles la décennie du changement. Pourquoi pas? Elles ont bien commencé avec les bouleversements politiques que sont l'effondrement de l'Union Soviétique et du communisme, la réunification de l'Allemagne, la ratification du traité de Maastricht. Les Américains viennent de rejeter un Président fatigué pour élire un jeune baby-boomer, pacifiste et progressiste qui incarne leurs aspirations et leurs désirs de changement. Outre l'environnement,toujours à la une des journaux, on parle désormais aux États-Unis de politiques sociales, de création d'emplois, d'investissements publics dans l'infrastructure et le capital humain.

La volte-face sensationnelle du gouvernement social-démocrate ontarien soulève de nombreuses questions.

Ici au Canada, on ose aussi espérer qu'un jour notre régime politique subira un changement profond. Les Canadiens en ont marre des politiques économiques qui ne fonctionnent pas, qui profitent aux riches, aux gens d'affaires et aux chefs des grandes entreprises, qui créent du chômage en oubliant les moteurs de la prospérité économique et de la croissance que sont les travailleurs . Les Canadiens en ont marre aussi des coupures budgétaires et de la réduction du déficit qui se font sur le dos des plus démunis, surtout qu'après huit ans de ce régime ils se rendent compte qu'il ne fonctionne pas.

Le changement, durant les années 1990? Au Canada ? Et comment se produira-t-il au juste ce changement? En élisant Jean Chrétien et ses libéraux? Vous pensez qu'il y aura un changement? Pensez-y encore. Rien de ce que j'ai entendu dire ne me laisse croire qu'il y aura un virage économique. «Le Canada doit devenir compétitif», nous disent les libéraux, tout comme les conservateurs d'ailleurs. Mais comment? Sur cette question, motus! Car changer de politiques économiques n'est pas aussi facile qu'on le croirait. À ce propos, l'événement le plus prometteur sur la scène canadienne fut certes l'élection de Bob Rae et de

son équipe néo-démocrate, socialiste diront certains, en Ontario, *la* soi-disante province capitaliste du pays. Avec l'avènement d'un gouvernement social-démocrate à la tête d'une province influente, on a cru que le changement était finalement arrivé. Le tout a commencé avec le premier budget du gouvernement Rae qui tentait de relancer l'économie avec de bonnes vieilles politiques de dépenses keynésiennes. De nombreux économistes s'en sont réjoui, tout en sachant que les bénéfices mettraient quand même un certain temps à se manifester.

Mais sitôt annoncé, ce budget s'attirait les foudres des milieux d'affaires qui ont accusé le gouvernement ontarien d'irresponsabilité — comme si ces gens détenaient le monopole de la vérité en matière de politiques économiques saines. Le gouvernement ontarien a donc succombé à ces pressions et, lors de son deuxième budget, à l'instar de ses «homologues» fédéraux, il mettait de côté les politiques keynésiennes de relance pour miser plutôt sur les politiques néo-conservatrices de coupures dans les programmes sociaux, la santé, l'éducation et le bien-être afin de contrôler le déficit provincial. Est-ce à dire qu'il ne croyait plus, comme c'est le cas des keynésiens, que le déficit se résorberait suite à la création d'emplois et à la croissance économique qui en découleraient ? Notons aussi que le gouvernement de monsieur Rae n'a pas eu le courage d'aller au bout de ses réformes du milieu du travail, décidant plutôt de pallier à l'accablement des milieux d'affaires que de répondre aux revendications syndicales. Ainsi donc, malgré une conjoncture favorable, il n'y a pas eu de bouleversement économique en Ontario.

La volte-face sensationnelle du gouvernement social-démocrate ontarien soulève de nombreuses questions. Entre autres, pourquoi un gouvernement social-démocrate n'a-t-il pas été capable de mettre en oeuvre les politiques économiques qu'il croyait être la clé de la relance économique ?

Il y a, selon moi, deux raisons principales à cela. Le succès ou la prédominance des idées est une question de pouvoir et ce, à deux niveaux : d'abord, à l'intérieur même d'une discipline donnée, ensuite, au sein même de la société dans laquelle opèrent les spécialistes de cette discipline.

À l'heure actuelle, les politiques économiques keynésiennes ne jouissent pas de l'aval de la grande majorité des économistes. Dans les universités, c'est le modèle néo-classique qui fait consensus, et l'importance d'un problème ou d'une question dépend de la capacité de la poser dans les termes de ce paradigme dominant. Les «révolutions» se font plutôt rares. Certes, il y a eu, au cours de l'histoire de l'économie, des contestations, des critiques et même des rébellions — telles que celles des historicistes, des institutionnalistes, des keynésiens et des néo-marxistes — mais aucun de ces «rebelles» n'a réussi à imposer son propre consensus et, de ce fait, le paradigme néo-classique est demeuré toujours bien en place. Advenant le cas contraire, il y aurait eu «révolution», et le vieux paradigme aurait été remplacé par un autre. Si bien que, soudainement, on aurait eu un renversement de la répartition des forces, donc des façons d'aborder les problèmes, bouleversement des politiques et des attitudes, et propositions de solutions nouvelles. Bref, les vieux problèmes auraient été vus et définis autrement.

Idées et théories sont ainsi appuyées par une structure entière d'institutions au sein desquelles il y a un rapport de force et une hiérarchie du prestige fondés sur l'évaluation par les pairs. Je dirais que près de 90 % des professeurs d'université — si ce n'est plus — souscrivent au paradigme néo-classique. Les département d'économie sont des milieux très fermés où les idées nouvelles et contestataires sont mal vues. Ceux qui ne partagent pas les idées dominantes y sont souvent ostracisés, et il n'est pas rare qu'ils ne jouissent pas de l'influence réservée aux regroupements populaires et dominants. Or, comme l'a souligné Joan Robinson, la persistance du paradigme néo-classique, à l'intérieur comme à l'extérieur des universités, n'est pas surprenante. Les professeurs forment des étudiants qui deviennent, tôt ou tard, économistes au sein des appareils gouvernementaux et des centres de recherche, conseillers auprès des politiciens et des chefs d'entreprises, ou professeurs d'université à leur tour. On n'enseigne rarement sinon jamais aux étudiants les théories radicales, socialistes ou marxistes, ou même les différentes critiques et faiblesses de la théorie néo-classique. De génération en génération, nous formons donc de petits économistes néo-classiques. Ce n'est donc pas surprenant que nous soyons pris avec la même théorie depuis le 18e siècle.

N'en déplaise à la grande majorité des économistes qui prétendent le contraire, l'économie est d'abord et avant tout une discipline qui repose sur l'idéologie politique liée à la structure de pouvoir de la société.

Mais la persistance du paradigme néo-classique ne se limite pas au seul milieu universitaire, ou à la capacité de défendre un modèle économique par rapport à un autre. La raison principale de cette persistance réside aussi, selon moi, dans la lutte de pouvoir qui existe à l'extérieur de la profession.

N'en déplaise à la grande majorité des économistes qui prétendent le contraire, l'économie est d'abord et avant tout une discipline qui repose sur l'idéologie politique liée à la structure de pouvoir de la société. Contrairement à ce qu'ils prétendent, je ne crois pas que l'économie soit une science exacte, au même titre que la physique. On ne peut pas la réduire à quelques formules mathématiques et à un comportement rationnel et prévisible. Le monde réel n'opère tout simplement pas de cette façon. Les idées et les intérêts constitués y jouent un rôle trop important. Chaque école de pensée en économie (les socialistes, les marxistes, les keynésiens de toutes sortes et les monéta-

ristes) est inévitablement liée à une idéologie politique sur laquelle se fonde la théorie et la philosophie qui lui sont propres et ce, de l'extrême droite à l'extrême gauche. Comme l'a souligné l'économiste Bernard Bonin : «...la confiance des économistes dans leurs recommandations est essentiellement idéologique [...] l'économiste agit alors comme un propagandiste de valeurs».[1] La question fondamentale, commune à l'économie et à la politique, tourne autour du rôle réservé à l'État. Le paradigme néo-classique est ainsi marqué idéologiquement dans la mesure où il justifie une conception particulière de la société et de l'économie.

À l'heure actuelle, les politiques économiques keynésiennes ne jouissent pas de l'aval de la grande majorité des économistes.

Les politiques économiques de la nouvelle droite sont soutenues vigoureusement par des groupes d'intérêt au sein de la société, soit les mieux nantis de la société — les gens d'affaires et les grands financiers — qui, de bout en bout, profitent monétairement des retombées de la libre entreprise, de la libéralisation des échanges commerciaux, de la mondialisation des mouvement de capitaux, de la flexibilité des salaires des travailleurs, de l'élimination des syndicats, de la déréglementation, de la privatisation et de la réduction des interventions de l'État. La poursuite sans entrave du profit est l'objectif premier de ces politiques économiques. Il s'agit donc d'une lutte de pouvoir entre ceux qui détiennent le capital, l'accumulent et l'investissent, et les travailleurs qui se font souvent coincer. Il est évident que ceux qui détiennent le pouvoir sont en mesure d'imposer leurs intérêts.

Cela explique pourquoi Thomas d'Aquino, président du Conseil canadien des chefs d'entreprise (l'équivalent du Conseil du Patronat pour l'ensemble du pays), a su imposer au gouvernement fédéral, qui était déjà acquis à ses idées, le programme économique des dernières années. De plus, ces milieux dominants utilisent tous les moyens à leur disposition pour encourager et maintenir le paradigme néo-classique et, de ce fait, décourager l'élaboration d'idées nouvelles et critiques de l'ordre social établi. Ces mesures peuvent prendre la forme de subventions généreuses à la recherche, ou même d'un refus de la part des universités d'embaucher des professeurs d'une certaine tendance idéologique. L'épanouissement du paradigme néo-classique sert donc les intérêts précis des groupes qui détiennent le pouvoir. Pas besoin de faire un dessin pour envisager les conséquences de l'effondrement du paradigme néo-classique : ceux qui en sont présentement les maîtres et les défenseurs perdraient forcément tout pouvoir et influence. Comme l'a souligné l'économiste américain Paul Davidson : «L'objectif des politiques monétaires et fiscales restrictives à titre de politiques anti-inflationnistes est d'affaiblir les différents groupes sociaux. [...] Malheureusement, ceux qui seront les plus affaiblis seront ceux qui détiendront le moins de pouvoir».[2]

Les révolutions en économie sont en effet plutôt rares et ce, malgré les constatations aussi fréquentes qu'autorisées de l'échec des politiques néo-conservatrices et du paradigme néo-classique. Ce qui ne veut pas dire toutefois que les critiques aient cessé, ou que le besoin de changement ne soit pas présent, bien au contraire. Plus encore qu'auparavant, les économistes de gauche persistent à formuler des alternatives crédibles au paradigme néo-classique. Mais tout cela importe peu, car pour qu'une révolution réussisse , il faut arriver non seulement à identifier les faiblesses du paradigme néo-classique et à prouver son incohérence et son manque flagrant de réalisme mais il faudrait aussi parvenir à renverser l'ordre social établi pour redistribuer plus équitablement le pouvoir entre les différents groupes de la société. Les obstacles à une éventuelle «révolution», même — et surtout — en économie, sont ainsi liés au pouvoir dans la société.

Y aura-t-il un changement au Canada ? Je ne le crois pas, ou du moins ce n'est pas pour demain. L'ordre social est bien établi, et ceux qui peuvent le changer fuient les occasions qui leur sont offertes. Il n'est donc pas surprenant que des militants du Nouveau Parti Démocratique ontarien veulent la tête de Bob Rae.

NOTES

1. «L'analyse économique et les effets du libre-échange», L'ACFAS, *Un marché, deux sociétés ?*, Montréal, mars, 1987, No.10.
2. Paul Davidson, «Post Keynesian Economics: Solving the Crisis in Economic Theory», *The Crisis in Economic Theory*, Daniel Bell et Irving Kristol, directeurs, 1981.

Lettre d'Edmonton

Qui détient l'atout maître ?

GEORGE LANG

La victoire surprise de Ralph Klein à la tête du parti conservateur albertain aurait réjoui les libéraux provinciaux, du moins aux dires des gourous médiatiques — les mêmes qui, à la veille de l'élection, avaient prédit que Nancy Betkowski remporterait la palme.

Nancy, c'est Ralph qui l'appelait ainsi, leur paraissait la mieux placée pour profiter de l'effet Clinton qui est censé déferler sur le Canada dans les mois à venir, et donc pour mettre les libéraux eux-mêmes en déroute.

Jeune, dynamique, porte-parole de la majorité citadine et cosmopolite de l'Alberta, Betkowski était le contraste frappant du leader libéral, Laurence Decore, ainsi que de celui de l'opposition officielle néo-démocrate, Ray Martin, plus fade encore.

Betkowski écartée, tout serait maintenant en place pour que la relève soit prise par les libéraux, parti qui se considère toujours, même dans cette province de tradition «poujadiste», prédestiné au pouvoir.

Et qui entend de l'autre côté du 49e parallèle les remous douceâtres d'une marée politique qui monte.

Les libéraux se leurrent-ils ?

Ce n'est pas à moi de le dire.

Mais notons qu'en politique la chronologie est tout. Il y aura immanquablement une nouvelle portée d'élus en 1993. Pour prévoir et donc peut-être participer à sa composition, il ne faut pas déterminer lesquels des candidats potentiels ressemblent à un cheveu près à Clinton, dont la victoire relève de la combinatoire américaine. Le moindre faux pas, il y a dix mois et un tout autre Démocrate aurait siégé à sa place.

Non, ce qui compte en politique c'est surtout qu'on arrive bien à son jour. Quelques anciens et même actuels collaborateurs de *Cité Libre* doivent en savoir quelque chose.

Populiste qui se reconnaît un faible pour la dive bouteille et qui—chose inoüie ici—avoue qu'il fume, Ralph Klein se pointe à son heure à lui, et suite à une lutte de tranchée pas très jolie. Il est vrai que le gouvernement de Ralph, qui ne consultera les électeurs qu'en septembre, n'apporte que des changements cosmétiques et n'offre qu'une administration relativement plus saine de la bourse publique de plus en plus démunie, maintenant que les puits s'épuisent. Or ce minimum vital comblera la deuxième condition de la formule de succès électoral bien connue : rénover les images sans trop bousculer les bases.

Je ne dis pas que tout est joué, mais il se peut que Ralph Klein soit toujours en place d'ici quatre ans, et les libéraux errant dans leur désert habituel.

Mais pourquoi vous ennuyer avec les péripéties de la politique albertaine, à moins que cela ne vous touche, que ces racontars n'aient de visée parabolique ?

De fait, ils en ont une.

D'aucuns viennent de l'apprendre de façon cuisante : les assises de la vie politique canadienne ne se laissent pas ébranler comme ça. Pour expliquer le 26 octobre, on a beaucoup évoqué une hargne passagère de l'électorat. Mais si notre inertie découlait de la nature même de ce pays-glacier ?

La bonne vieille politique à laquelle nous revenons inéluctablement après notre référendum chimérique n'est pas l'invention d'un gang de malfaiteurs. C'est l'impératif de notre existence collective. Ceux qui, pour une raison ou une autre, aspirent à la vie publique doivent bien assimiler ses règles et rythmes.

Malheureusement, ladite science politique est plutôt comme la météorologie : on prévoit la venue des saisons avec une certaine précision, le temps qu'il fera demain plus ou moins. C'est la pluie et le beau temps de la semaine prochaine qui nous échappent.

Contre des échéances saisonnières aussi incontournables que celles de 1993, la dernière arme efficace, c'est le sacrifice d'un chef, épisode lui-même gros d'aléas. Non seulement on produit l'impression factice qu'au lieu de réagir on agit mais encore, on transmue la valeur des pièces en jeu. Les personnalités politiques n'ont pas de qualités innées. Comme Brian Mulroney le déclame à quiconque, peut-être sans comprendre sa propre logique, elles ne se définissent qu'en fonction de la gamme à laquelle elles appartiennent. D'où le pouvoir de l'opération qui consiste, aux échecs, à damer le pion.

Vous aurez bien deviné quel parti fédéral dispose d'une telle dame en puissance, et l'occasion de la manier. Doublée d'un évêque québécois dans la personne, disons, de Jean Charest, Kim Campbell assurerait la rénovation de son parti terni, sans trop déranger les troupes conservatrices, qui ont surtout le goût du pouvoir, ni la pluralité requise des Canadiens, qui préfèrent les bromures aux purgatifs.

Quand à Brian Mulroney, à l'heure où j'écris, juste avant Noël, il semble toujours s'accrocher à son traîneau, jonché de force cadeaux. Mais si, dans une de ces poudreries dont on connaît l'effet, il décidait de lâcher, et quand bien même un avatar de Ralph Klein triompherait de Kim Campbell, lui aussi, comme Ralph, brillerait d'un éclat nouveau.

La victoire éventuelle des libéraux fédéraux dépend donc de ce que font, ou de ce que manquent de faire, les conservateurs. Aussi invraisemblable voire injuste que cela puisse paraître, c'est eux qui détiennent toujours l'atout maître.

Le Canada est mort. Vive le Canada.



Les Flèches du Parthe

Paul-Christian Nolin

L'année 1993

L'année 1993 sera une année de changement, puisque traditionnellement il devrait y avoir des élections au provincial, et qu'en pratique il y en aura au fédéral, mettant probablement fin à neuf années de régime conservateur. C'est aussi en 1993 que, fort probablement, Brian Mulroney va quitter la politique active, et cette perspective m'enchante. Reste à voir ce que nous aurons à la place... Pourquoi pas une femme Premier ministre ? Le nom de la ministre de la Justice, Kim Campbell, flotte déjà sur plusieurs lèvres.

Voilà qui est typiquement «société distincte» : se dire fédéraliste et élire 30 députés du Bloc Québécois à Ottawa, et un gouvernement péquiste indépendantiste à Québec. Pourquoi faire simple quand on peut tout compliquer?

Mais comment ne pas avoir quelques réserves sur la candidature de Mme Campbell ? Par exemple, lors de la présentation de son premier projet de loi sur les armes à feu, peu de temps après le drame de Polytechnique, Mme Campbell n'avait pas montré beaucoup de force ni d'autorité devant le puissant lobby des armes. Elle donnait plutôt l'impression d'avoir cédé sur plusieurs points, tellement que son projet de loi avait réussi à déplaire aux uns et aux autres, à tel point qu'elle a dû le retirer.

De plus, sur la question de l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la Charte canadienne des droits et libertés, promise depuis six ans par les conservateurs, n'eût été du jugement de la Cour d'appel de l'Ontario, Mme Campbell aurait continué à reculer devant l'opposition de certains députés préhistoriques de son caucus. Cela augure bien pour un prochain Premier ministre...

L'économie

Bien que je ne sois pas devin, je crois pouvoir écrire sans me tromper que nous parlerons beaucoup économie durant cette nouvelle année. Et je le regrette un peu, non pas que cela soit nécessaire, mais c'est que nous aurons encore à écouter les propos, avis et commentaires de Claude Béland du Mouvement Desjardins qui s'estime autorisé à donner son opinion entre autres sur ce sujet. Oui, on parlera beaucoup d'économie, même trop; nous avons perdu chez nous le sens de la mesure: par exemple, quand on parle Constitution, cela dure 10 ans et on ne pense pas à autre chose.

D'ailleurs, si ce n'avait été des résultats du référendum, nous serions peut-être encore à débattre de la société distincte plutôt que du chômage, de la dette et de la crise camouflée en récession économique. Mais comment croire que nos politiciens ont vraiment compris le message et qu'ils ne parlent pas d'économie comme d'autres parlent d'écologie uniquement pour plaire à leur électorat ?

L'Union nationale

Les analystes politiques ont été unanimes dans l'interprétation qu'ils ont faite des résultats du référendum d'octobre dernier: la population en a marre de la Constitution et souhaite que ses politiciens (en qui elle a perdu toute confiance) s'occupent de l'économie et du chômage.

Mais pour notre plus grand malheur, d'ici quelques mois les élections prochaines à Québec et à Ottawa nous obligeront à ouvrir de nouveau la boîte de Pandore des maux constitutionnels, avec autant de chance de voir l'espoir (de s'en sortir) rester au fond.

Au Québec, si des élections générales étaient déclenchées demain, selon les sondages, le Parti Québécois formerait sûrement le prochain gouvernement tellement est grande l'insatisfaction de la population envers le gouvernement Bourassa. Pourtant, ces mêmes sondages indiquent qu'une grande majorité des Québécois ne sont toujours pas en faveur de l'indépendance du Québec.

Dans le même ordre d'idée, au fédéral, le Québec s'apprête à faire élire plusieurs députés du Bloc Québécois, qui prône l'indépendance, dans le seul but de protester contre les partis politiques traditionnels.

Voilà qui est typiquement «société distincte»: se dire fédéraliste et élire 30 députés du Bloc Québécois à Ottawa, et un gouvernement péquiste indépendantiste à Québec. Pourquoi faire simple quand on peut tout compliquer ?

Une solution serait peut-être de former au Québec un «troisième» véritable parti politique qui serait une sorte d'Union nationale, formé de militants dépités du Parti libéral du Québec, du genre Allaire et Dumont, de Conservateurs fédéraux déçus, du genre Masse et Bouchard (Benoît) qui, de toute façon, devraient bientôt chercher une autre occupation ou encore de gens désabusés des partis déjà existants. Un parti politique nationaliste mais pas indépendantiste qui inviterait les Québécois à s'imposer au Canada plutôt que d'attendre qu'on les invite...

L'Affaire Beauchemin

En terminant, je voudrais vous dire quelques mots sur la déclaration de l'écrivain Yves Beauchemin qui déplore que les jeunes anglophones de Montréal, qui lui répondent en français dans les magasins, continuent de lire des jour-

naux en anglais et d'écouter la radio anglaise. Shocking! C'est un petit mot bien insignifiant, mais qui en dit long sur l'attitude de certains de nos intellectuels et qui ne fait que confirmer mon inquiétude d'entendre les nationalistes québécois revendiquer plus de pouvoir dans le dossier linguistique. Plus de pouvoir pour quoi? Sûrement pas pour que les Québécois écrivent mieux le français... Mais ne vous inquiétez pas, monsieur Beauchemin, vos propos seront bientôt oubliés, disparus, comme si vous ne les aviez jamais prononcés, par la même douce complaisance qui nous a fait oublier ceux de Pierre Bourgault qui voudrait bien suspendre la liberté de presse, oh! pas longtemps, quelques mois, le temps de consolider l'indépendance du Québec.

Ne craignez rien, au contraire, rajoutez-en! Oui, réconfortez-nous dans nos illusions de peuple choisi, opprimé, persécuté et comme pour Saint-Lionel Groulx et Saint-René Lévesque, chaque ville ou village s'ennorgueillira d'immortaliser votre mémoire en donnant votre nom à une rue, une avenue et un boulevard.

La barbarie rentable

NICOLAS GILBERT

Mercredi 30 décembre 1992. Sortant d'une station de métro, je vois les rues de Montréal encore illuminées par les décorations de Noël. *Le Nouvel Observateur* que je lisais dans le métro décrivait d'autres rues, d'autres maisons, illuminées elles aussi. Par des explosions. Les rues de Sarajevo.

Un autre article du même numéro décrivait la «purification ethnique» effectuée par les Serbes en Bosnie-Herzégovine.[1] On pouvait y lire des témoignages bouleversants tirés des rapports d'Amnistie Internationale, de Médecins sans frontières et du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, Tadeusz Mazourecki. Les faits rapportés confirment ce que l'on savait déjà: nous assistons, les bras croisés, à un crime.

Y aurait-il deux poids, deux mesures? Il y a deux ans, au nom du *Nouvel Ordre Mondial*, les États-Unis et leurs alliés avaient attaqué l'Irak afin de forcer les troupes de Saddam Hussein à évacuer le Koweit. Aujourd'hui, on laisse les forces d'occupation serbes vider littéralement la Bosnie de ses habitants. L'armée de Slobodan Milosevic est moins puissante que celle de Saddam, mais elle ne menace pas l'approvisionnement pétrolier de l'Occident. Seulement la survie d'un peuple. Donc le jeu n'en vaut pas la chandelle, semble-t-il.

Fin stratège, Milosevic a tout misé sur notre lâcheté; il ne pouvait que gagner son pari. Et il l'a gagné. Aujourd'hui, politiciens et diplomates souhaitent seulement que tout cela finisse, peu importe comment. D'où cette nouvelle entendue sur les ondes de Radio-Canada: «L'ONU *craint* une offensive musulmane visant à briser l'encerclement de Sarajevo.» D'ailleurs, la dernière fois que les soldats bosniaques avaient tenté de dégager leur capitale assiégée, on leur avait sévèrement reproché cette opération qui «risquait de nuire aux efforts de paix.»

Fin stratège, Milosevic a tout misé sur notre lâcheté; il ne pouvait que gagner son pari. Et il l'a gagné.

Mais voilà: les «efforts de paix» se résument en fait à des tractations pour l'établissement d'un cessez-le-feu. Et si l'ONU passe aux menaces, voire aux actes (par exemple en faisant respecter la zone d'exclusion aérienne déjà décrétée au-dessus de la Bosnie), ce sera uniquement dans ce but. Bien sûr, un cessez-le-feu même limité à Sarajevo constituerait un progrès considérable, certes préférable au carnage des derniers mois. Mais n'oublions pas que, même dans ce cas, les forces serbes continueront d'occuper la majeure partie du territoire bosniaque, et que la «purification ethnique» y sera en bonne voie. Et si la communauté internationale accepte ce fait accompli, alors la barbarie serbe aura été rentable. Tous les Slobodan Milosevic de la Terre sauront qu'ils peuvent agir à leur guise, à condition de ne pas menacer les intérêts vitaux des grandes puissances et de laisser l'ONU acheminer de l'aide humanitaire à une partie des victimes.

Est-ce cela, le *Nouvel Ordre Mondial*?

NOTE

1. René Backmann, «Témoignage sur la barbarie». *Le Nouvel Observateur*, No. 1468. 24 décembre 1992.

Erratum

C'est bien *David H. Wood* et non David Woods qui a écrit «La survie d'une langue» et «Le piège des droits dits collectifs» dans les numéros de juin 1992 et de décembre 1992-janvier 1993.

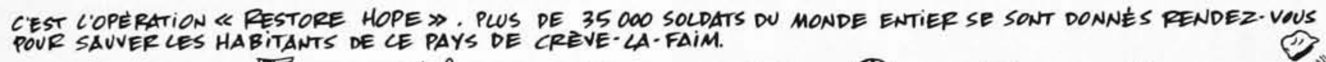
Nos plus plates excuses Me Wood.

LES AVENTURES DE JIMMY LE G.I. EN SOMALIE

















IL Y A DES AMÉRICAINS DES FRANÇAIS DES BELGES DES MAROCAINS DES ANGLAIS DES ÉGYPTIENS DES ITALIENS DES ALBANAIS.













SCÉNARIO = GOLDSTYN & DEVLIN.

Pop Art, Musée et quelques réflexions

PAQUERETTE VILLENEUVE



Warhol, Andy. Twenty-Five Colored Marilyns, 1962. Acrylique sur toile. Collection du Musée d'art moderne de Fort Worth.

Il y a très longtemps que je n'avais eu autant de plaisir à visiter — et même revisiter — une expositon au Musée des Beaux-Arts de Montréal. Depuis, je crois, Largillière et Fernand Léger. Cela, y compris *Les années 20*, trop bavarde à mon goût. Je n'aime pas les discours — je préfère écouter les oeuvres.

Le conservateur Marco Livingstone a des partis pris définis, qu'il expliquait par de petits panneaux destinés à guider «le sens» de la visite, mais il n'imposait pas aux oeuvres de projets autres que celui dont elles témoignent. Le choix, bien sûr, est quelque peu orienté (par le désir de monter en épingle un apport ouest-européen généralement négligé) mais, là encore, il faut laisser au responsable d'un tel événement une marge de «personnalisation», d'expression personnelle, pour l'encourager à courir le monde, convaincre les collectionneurs institutionnels ou privés, arriver à équilibrer ses choix et livrer au public un ensemble, ici près de 300 oeuvres, qui lui permette de bien sentir l'époque qui en est le sujet.

Il y a à boire et à manger dans *Pop art*. Comme l'un est aussi agréable que l'autre, ne boudons pas notre plaisir.

Cela a commencé comme une espèce de réaction à l'influence européenne, si forte pendant la guerre avec ses réfugiés de tous pays, grands noms chassés de la carte par le raz-de-marée fasciste. Quoique le cubisme, Picasso surtout, ce génie touche-à-tout incontournable, et Dada n'en sont pas absents. Mais la fureur s'empara soudain des jeunes

Mais la fureur s'empara soudain des jeunes nobodies, Robert Rauschenberg et Jasper Johns, l'un plus iconoclaste, l'autre plus subtil, qui clamèrent: assez! Assez des Européens, assez aussi des Pollock, de Kooning, Motherwell etc, qu'il ne s'agissait pas de contester mais de ramener sans vergogne à leur dimension historique.

nobodies, Robert Rauschenberg et Jasper Johns, l'un plus iconoclaste, l'autre plus subtil, qui clamèrent: assez! Assez des Européens, assez aussi des Pollock, de Kooning, Motherwell etc, qu'il ne s'agissait pas de contester mais de ramener sans vergogne à leur dimension historique. Donc deux jeunes chiens qui s'ébrouent dans un jeu de quilles et réussissent à mêler définitivement les cartes, avant même que Warhol et sa «vague», qui leur doivent d'avoir fait un sacré ménage dans le «sacré» et encore vigoureux expressionnisme abstrait, ne viennent donner le ton américain.

Soyons précis: l'art n'a pas de patrie et le mot «américain» signifie ici que les artistes ont décidé d'avoir recours au tissu original, à la synthèse du «bain culturel» où mode de vie et fantasmes spécifiques se retrouvent intimement liés, de la boîte de soupe Campbell's («Le prof nous avait demandé de traiter de ce à quoi on pensait le plus. Fauché et affamé, je rêvais de soupe Campbell's»... on connaît la suite) au visage de Marilyn, exploré aussi par les créateurs européens.

Cette effervescence qui semble avoir correspondu avec l'arrivée d'une nouvelle classe sociale qui en a favorisé

l'épanouissement a un côté profondément folklorique, au sens strict du terme, c'est-à-dire de symboles identifiés à un peuple et à un mode de vie. D'où son incroyable fraîcheur, la richesse et l'étendue de ses sources d'inspiration, la liberté et la jeunesse de son langage, l'impertinence attentive de ses propos. Impertinence parce que le regard est lucide, clair tout au moins ; attentive parce qu'il y a un amour de ces symboles qui représentent, débusquent dans ses connotations historico-économico-sociales, la texture même de l'environnement culturel quotidien. L'emphase est mise sur les images les plus banales; rehaussées par le trait de l'artiste, elles deviennent aussi efficaces comme véhicules culturels que les produits hollywoodiens. Il y bat un coeur d'Amérique, terre enviée pour des raisons souvent fort nébuleuses, par le monde entier.

Ailleurs, que se passe-t-il? Blagues de potaches irrévérencieux à l'Institute of Contemporary Arts de Londres d'où allait sortir un artiste de la taille de David Hockney; église restanyenne à Paris avec ses lacérateurs d'affiches, ses grinçants Tinguely et ses tendres Martial Raysse ; bouillon de culture politico-sociologique en Allemagne avec Fluxus, qui allait nourrir Nam June Paik: on en reste partout aux tendances interrogatives ou tourmentées des époques de transition. Alors qu'avec le Pop art, un spécifique parfum U.S. se fait sentir pour la première fois en tant que langage original dans le grand concert de l'art universel.

Belle époque où, phénomène bien rendu ici, on commande de nouveau — depuis le dix-neuvième siècle, il n'y en a plus guère — des oeuvres aux dimensions impressionnantes. Quel plaisir ce doit être pour un artiste que de dominer une surface de 2 mètres par 5 comme Rosenquist dans *Paintings for the American Negro* ou les 3 mètres sur 4 de *Interior with Built-in Bar* de Lichtenstein. Le pavillon américain de l'Expo 67, où l'on se promenait parmi de gigantesques toiles des mêmes artistes était, à cet égard, fabuleux. Heureux moment de symbiose entre une époque et ses créateurs. Plus heureuse que maintenant, où tout un chacun, collectionneur d'hier, passe à la caisse en espérant récupérer sa mise au centuple !

Le Musée lui-même.

L'architecture d'un Musée se révèle à l'usage. Au moment de l'exposition Riopelle, j'avais été un peu déçue de ces salles en entonnoir. La hauteur des murs et les ouvertures des toits vers la lumière du jour y créent un espace débalancé. Au sol, l'équilibre de ces dimensions n'est pas confortable.

Puis quand on sort de la visite pour retrouver le grand espace vide, peuplé comme les immeubles commerciaux cossus de New York, d'arbres «naturels», on se demande à quoi peut servir cette espèce de salle de bal. Déjà qu'avec le grand hall du rez-de-chaussée, le «musée» véritable, la partie destinée à la présentation des oeuvres, commence bien loin de l'entrée. Est-ce pour donner au visiteur le temps de réfléchir avant d'arriver jusqu'au vestiaire ? Quant aux escaliers, passée l'amusante sensation d'avancer sur des demi-marches, on est sceptique sur leur utilité. Ici comme ailleurs, il est difficile de savoir de façon précise à qui lancer la pierre. À l'architecte qui a voulu faire un monument à la gloire de ses idées ? Aux besoins plus ou moins définis de ses commanditaires ? A quelque erreur humaine, si facilement absoute dès qu'elle ne vient pas d'une véritable exigence créatrice ? Laissons le débat en l'état.

A signaler: la réputation grandissante de la Librairie du Musée. Récemment, l'auteur de *By a Lady*, Maria Tippett, qui y signait son ouvrage, remarquait que même à Cambridge, où elle enseigne, elle n'en a vu d'aussi bien achalandée.

Un écho: Une aimable bénévole du MBA, enflammée d'une ardeur donquichottesque puisée à la lecture du dossier préparé par le Musée pour l'exposition sur Michel-Ange, a pris à partie dans une lettre à *La Presse* , Jean-Pierre Duquette (qui cela peut-il bien être ? demandait-elle), pour avoir dans le même journal exprimé un avis différent. Raide de langue quand il s'agit de la québécoise, Jean-Pierre Duquette n'en était pas moins parfaitement équipé culturellement pour parler de cette exposition.

Quelques conseils: Devenez Amis du Musée. Si le prix d'entrée aux expositions temporaires est plus élevé que ceux pratiqués par les grands musées de New York, la carte

Déjà qu'avec le grand hall du rez-de-chaussée, le «musée» véritable, la partie destinée à la présentation des oeuvres, commence bien loin de l'entrée. Est-ce pour donner au visiteur le temps de réfléchir avant d'arriver jusqu'au vestiaire ?

de membre des Amis du MBA permet d'entrer gratuitement en tout temps à toutes les expositions. À 50 dollars par an, il y a lieu d'y penser.

Conseil no 2. Malgré l'achalandage remarquable — 46 000 visiteurs en 8 semaines et particulièrement des jeunes, nous avons visité l'exposition *Pop Art* un samedi vers 17 heures sans être bousculés. En effet, du mardi au dimanche, le Musée ferme ses portes à 18 heures mais cet horaire est prolongé jusqu'à 21 heures, le mercredi et le samedi. En outre, depuis décembre 92, l'accès à toutes les expositions est gratuit le mercredi à partir de 17 heures 30.

Prochaines expositions à recommander : «Grand Siècle. Peintures françaises du 17e dans les collections publiques françaises», organisée en collaboration avec l'Inspection Générale des Musées de France jusqu'au 28 mars prochain et, du 25 mars au 16 mai, «Corps Crucifiés», un intéressant mariage Picasso-Bacon.

Un dernier mot. L'exposition *Pop Art* a donné lieu à la publication d'un catalogue aussi élaboré que coûteux. Dans les moeurs muséales actuelles, ce genre de document a un peu l'effet de lucioles qui s'allumeraient sur la carte de visite des auteurs.

La génération X est-elle une génération ?

DANIELLE MILLER

Le conflit des générations est l'un des thèmes surexploités par les médias à l'heure actuelle. Maintes revues, dont le numéro de décembre du *Atlantic Monthly* n'est que l'exemple le plus récent, s'acharnent à élaborer une tension entre les *fortysomethings* (quarante et quelques), génération engagée, idéaliste, maintenant vendue, et les *twentysomethings* (vingt et quelques), jeunesse apathique, sans motivation, et incapable de survivre à l'extérieur d'un monde de vidéos et de centres commerciaux. Parmi les porte-parole de cette nouvelle génération se trouve Douglas Coupland, l'auteur célèbre de *Generation X*. Souvent décrit comme étant l'héritier de Marshall McLuhan, et applaudi pour avoir capté «the listlenessness that accompanies growing up in today's info-laden culture», Coupland ne fait que reprendre la méthodologie et la rhétorique usée des générations précédentes.

L'action de *Generation X* se déroule en Californie où se sont réfugiés Andy, Clair et Dag, trois spécimens postbaby-boom, afin d'éviter tout engagement filial et professionnel. Ils passent ainsi leur temps à célébrer la culture populaire nord-américaine et à occuper des McJobs, «un emploi mal payé, sans prestige, sans dignité, sans bienfait, sans avenir, dans le secteur des services, souvent conçu comme étant un choix de carrière satisfaisant par ceux qui n'en n'ont jamais eu»(Coupland 5). Le roman se divise en trois parties: la première contient une série d'histoires que les trois amis se racontent lors d'un pique-nique; la deuxième illustre l'angoisse de Dan et de Clair qui se préparent à passer Noël chez leurs parents; et la troisième décrit les vacances de Noël ainsi que le départ de ces trois personnages pour le Mexique où ils projettent construire un hôtel. Dans son livre, Coupland satirise l'excès matérialiste des baby-boomers, leur culte du corps, et leurs tentatives pathétiques de retourner à une jeunesse fictive. Malgré des attaques peu convaincantes sur les quarante et quelques, l'auteur de *Generation X* se propose de mettre à jour la forme romanesque.

Le livre de Coupland, en effet, prétend répondre aux goûts des vingt et quelques et, par conséquent, n'en demande pas trop à notre concentration quasi inexistante et anéantie par les abus de la télécommande. Un nombre de messages publicitaires, de bandes dessinées lichtensteiniennes, et de définitions ingénieuses parsèment le texte afin de nous distraire. Cette technique sert aussi à masquer une certaine banalité de narration. En effet, pour bien apprécier *Generation X*, notre lecture doit être interrompue à intervalles réguliers, faute de quoi, on risque de sombrer dans la déprime et la frustration. À part de rendre un certain vocabulaire contemporain légitime, le roman de Coupland offre peu d'idées nouvelles, tombe par inadvertance dans le discours des quarante et quelques, et nous force à réévaluer le concept même de génération.

Loin d'être le manifeste des vingt et quelques, *Generation X* s'inscrit dans la tradition déjà bien établie des livres décrivant l'angoisse des jeunes dépossédés. Arthur Rimbaud, Holden Caulfield et Jack Kerouac ne représentent que quelques-uns de ces révoltés mal aimés et mal compris par leurs aînés. Que ce soit la faute des *phonies* salingeriens ou des *Yuppie Wannabe's* couplandiens, le monde est pourri et la jeunesse n'a pas d'autre choix que de se perdre dans la poursuite des plaisirs immédiats. Changement de jouets et symboles culturels mis à part, les sentiments de Dag et de ses amis ressemblent énormément à ceux de leurs parents.

Le livre de Coupland, en effet, prétend répondre aux goûts des vingt et quelques et, par conséquent, n'en demande pas trop à notre concentration quasi inexistante et anéantie par les abus de la télécommande.

Regardons, même brièvement, le malaise qui surgit dans les années soixante lors du conflit entre la *pop culture* américaine et les forces de la *British Invasion*. Tout à coup, les divisions sexuelles distinctes, personnifiées par la voluptueuse Marylin Monroe et le beau James Dean, furent menacées par la présence du travesti Lola des Kinks. De plus, les codes vestimentaires changeaient pour donner lieu à un look beaucoup plus androgyne que celui des années cinquante. Face à de telles attaques, le *pop art* se proposait de conserver les symboles d'une société dans laquelle les distinctions sexuelles étaient bien définies. De même, *Generation X*, en exaltant la vacuité de la culture technologique nord-américaine, serait peut-être aussi une réaction contre un monde plongé dans un bouleversement socio-économique accéléré. Malheureusement, au lieu de postuler l'existence d'une nouvelle jeunesse distincte, Coupland ne fait que rendre hommage aux idées des quarante et quelques.

Un des aspects contre lequel s'est dressée la jeunesse des années soixante, et contre lequel se dresse, d'après Coupland, les vingt et quelques, demeure la croyance en sa propre transcendance de la génération au pouvoir. Or aucune génération n'est transcendante. L'auteur condamne la théorie de *Clique maintenance* «le besoin d'une génération de percevoir la génération suivante comme étant défi-

ciente afin de renforcer son ego collectif: les enfants d'aujourd'hui ne font rien. Ils sont si apathiques. Jadis on sortait pour protester. De nos jours les jeunes ne font que magasiner et rouspéter.» (Coupland 21). Malgré sa critique de la mentalité des quarante et quelques, Coupland tombe dans leur piège. Dag, ayant abandonné tout désir de mener la vie bourgeoise et sédentaire de ses parents, sous prétexte de ne pas partager leurs valeurs, souffre lui aussi de *Clique Maintenance*. Il dédaigne son petit frère qui préfère avoir un emploi bien payé. Ainsi la génération X ne devient que l'héritière des quarante et quelques.

En justifiant la nature apathique des vingt et quelques et en qualifiant les postbaby-boomers de «génération», Coupland fait preuve d'un manque de subtilité. D'abord, nous ne sommes pas apathiques. Certes, nous en avons assez d'être terrorisés par le *newspeak* (la langue de bois) du mouvement *politically correct* ainsi que par cette insidieuse philosophie postmoderne. Cependant, nous ne voulons pas entrer dans un conflit de génération. Nous n'avons aucun dogme à prêcher et souhaitons nous entendre autant avec nos aînés qu'avec nos cadets. Ce faisant, la notion de génération et le désir de revivre un conflit me semble une tentative usée de la part de plusieurs quarante et quelques. Y participer ne serait que jouer leur jeu. Coupland tombe en plein dans le piège.

Ce que fait *Generation X*, ne serait-ce que par inadvertance, c'est de contester la notion même de génération. Est-ce une distinction culturelle, politique, ou économique qui nous caractérise en tant que membres d'une certaine époque? Que faire de nous, les vingt et quelques qui nous sentons culturellement plus proches de nos parents, mais dont l'héritage d'un gâchis économique nous lie plutôt à nos frères et soeurs moins âgés? Tout comme les contemporains de Jack Kerouac ne furent pas tous des vagabonds profiteurs, les vingt et quelques ne sont pas tous perdus dans un désert technologique. Il existe nécessairement une continuité entre chaque génération. Les membres de l'élite d'aujourd'hui, pour la plupart, ne se trouvaient pas au *love in* de Woodstock, mais à l'université en train d'étudier. La même dynamique se produit à présent.

D'abord, nous ne sommes pas apathiques. Certes, nous en avons assez d'être terrorisés par le newspeak (la langue de bois) du mouvement politically correct ainsi que par cette insidieuse philosophie postmoderne.

Ainsi sommes-nous loin d'être perdus, surstimulés, et sous-instruits. Du moins pas plus que les quarante et quelques. Nous traversons une période de transition technologique et économique, mais nous saurons nous en sortir, avec l'aide, bien sûr, de nos aînés et de nos cadets. Ce qui nous distingue alors en tant que «génération» c'est que nous refusons une confrontation ridicule avec nos parents, de nous définir en tant que groupe homogène mû par des aspirations communes et surtout de prêcher notre propre transcendance.

Generation X est un roman astucieux et pertinent qui nous force à redéfinir nos présuppositions sociologiques. Au lieu de peindre le portrait d'une nouvelle jeunesse, Coupland ne fait qu'adopter la méthodologie et la rhétorique de ses parents. En effet, l'acte de subversion suprême serait de postuler la fin des catégories simplistes et des conflits fabriqués. Les vingt et quelques sont plus libres et plus chanceux que leurs parents. Nous avons à notre disposition et nous exploitons un tas de ressources tels la télévision, les livres, le cinéma et le théâtre. Le roman de Coupland, loin de définir les vingt et quelques, ne fait que souligner les progrès technologiques qui affectent nos modes de perception. Il fournit un point de départ à partir duquel nous, les vingt, les quarante, et les soixante et quelques, pourrons repenser les notions de génération et de société. Ce faisant, il réussit mal à peindre un portrait complet de la jeunesse contemporaine, et nous offre plutôt un *Preppy Handbook* des années 1990.

COUPLAND, Douglas
Generation X
NewYork: St.Martin's Press 1991

à suivre

La génération lyrique et sa face cachée

LOUIS CORNELLIER

Au village littéraire québécois, je le dis sans prétention, j'ai mauvaise réputation. Détestant la littérature d'ici, pratiquant selon l'inspiration du moment l'attaque *ad hominem* ou encore la descente en flammes d'oeuvres pourtant géniales, je serais élitiste, plein de mauvaise foi et, surtout, colonisé de la tête aux pieds. Honte sur moi! Cela admis, et toute honte bue, je me permets un aveu: rien ne me réjouit plus que la découverte d'un essai québécois intelligent, à l'écriture maîtrisée et qui porte sur autre chose que sur la question nationale. Oui, cela existe! Même que pour votre bonheur et le mien, j'en ai récemment pris deux en flagrant délit d'intelligence. Il s'agit, en premier lieu, de *La Génération lyrique* de François Ricard et, en deuxième lieu, du *Paradigme rouge* de Pierre Milot.

François Ricard : lyrisme et littérature

Paru dans la seconde moitié de l'année 1992, le troisième essai de François Ricard intitulé *La Génération lyrique* et sous-titré «Essai sur la vie et l'oeuvre des premiers-nés du baby-boom» a été reçu en grande pompe par les médias. Il n'y a là rien pour surprendre quand on sait que les gens qui s'y trouvent font pour la plupart partie de la génération visée par Ricard. Aussi, les grandes lignes en sont connues : narcissiques à outrance, incapables d'accéder aux rôles et aux responsabilités de l'âge adulte, donc éternels adolescents, les acteurs de cette génération seraient les produits de conditions historiques, sociales, démographiques et idéologiques qui leur auraient été en tous points favorables. À tel point d'ailleurs qu'ils se seraient crus et se croiraient encore les détenteurs de la vérité universelle malgré une pauvreté évidente au niveau de leurs réalisations concrètes.

Or, s'il est vrai que *La Génération lyrique* puisse se lire sous cet angle, je crois, pour ma part, qu'il s'agit là d'une lecture réductrice qui ne rend pas justice au travail de François Ricard. D'abord parce qu'elle oublie de souligner sa principale originalité qui consiste à traiter d'un phénomène de société en ayant recours à des concepts littéraires ou, pour le dire autrement, au sens que certains concepts ont pris dans l'oeuvre de «romanciers comme Hermann Broch, Witold Gombrowicz et surtout Milan Kundera» (p.9) Par exemple, Ricard écrit : «Le lyrisme constitue moins ici une catégorie descriptive à proprement parler qu'une sorte de concept flottant, instable, de type poétique si l'on veut, dont le contenu «opératoire» importe moins à mes yeux que les connotations, les suggestions, les «valences» de pensée et d'émotion dont il est chargé» (p.8) Le commentaire s'applique aussi pour les concepts de «matin du monde», de «choeur», de «légèreté du monde», de «consumation du monde» et de «vie jeune».

Lecture réductrice, ensuite, parce qu'elle se limite à ne voir dans le livre de Ricard qu'une critique adressée à la génération lyrique en tant que telle, alors que le propos est beaucoup plus vaste et concerne tous les Québécois, tous âges confondus: «[... il y a, pourrait-on dire, deux façons d'appartenir à cette génération. Au sens strict, c'est d'être né entre les dernières années de la Deuxième Guerre mondiale et le début des années cinquante. Mais au sens large, au sens écologique, je dirais, c'est, quelle que soit l'année de sa naissance, d'avoir vécu ou de vivre en même temps qu'elle, d'avoir subi son influence, de s'être tenu dans son ombre, d'avoir eu ou d'avoir encore pour monde le monde sur lequel elle a établi son emprise.» (P.8) Donc, nous tous.

Et ce monde dont nous parle François Ricard est celui d'où la structure de base du roman d'apprentissage, pour reprendre une de ses images, a disparu. Les générations d'avant la lyrique s'étaient toujours conformées à cette structure en trois temps (que l'on nomme, en littérature, *Bildungsroman*): «(1) Plein de fougue et de désir, un jeune homme quitte sa famille et part à la conquête du monde. (2) Son aventure, à mesure qu'elle se déroule et que le jeune homme prend de l'âge, de conquête se transforme bientôt en épreuve: peu à peu (ou tout d'un coup, peu importe) le héros perd son innocence et fait l'expérience de la résistance du monde. (3) Devant cette adversité, enfin, c'est-à-dire devant l'échec de son désir, ou bien le héros refuse d'y renoncer et n'a alors d'autre choix que de s'exiler définitivement du monde, ou bien il accepte de «se rendre» et de vivre dans le monde tel qu'il est; en d'autres mots, soit il se dépouille de sa jeunesse et rentre chez lui (voir *L'Éducation sentimentale*), soit il reste jeune et en meurt (voir *Les Souffrances du jeune Werther*).» (P.165) Or, avec l'avènement de la génération lyrique, et compte tenu d'une série de conditions historiques, sociales, démographiques et idéologiques qui sont détaillées dans l'essai de Ricard, cette structure éclate. Voilà une jeunesse à qui le monde, le réel n'a pas résisté. Ainsi, l'innocence n'a pu être ébranlée. D'où le lyrisme chronique. D'où le phantasme de jeunesse éternelle. D'où les horizons bouchés pour les autres aux prises avec ces non-ébranlés éternellement baignant dans un *power trip* qu'ils imposent au reste de la société.

Or, avec l'avènement de la génération lyrique, et compte tenu d'une série de conditions historiques, sociales, démographiques et idéologiques qui sont détaillées dans l'essai de Ricard, cette structure éclate. Voilà une jeunesse à qui le monde, le réel n'a pas résisté.

En 1985, dans un recueil d'essais titré *La littérature contre elle-même*, François Ricard présentait avec l'intelligence sensible qui est sienne un antidote à ce délire. Ou comment passer de l'âge de la poésie à celui de la prose par la lecture de romanciers comme Kundera, Roth, Roy, Major, Archambault et quelques autres. Prévenir vaut mieux...

Pierre Milot : la face cachée de la génération lyrique

Encore Ricard:«Dans son *Mirage linguistique*, Thomas Pavel notait, en s'inspirant des analyses de Daniel Bell, qu'il y a dans le goût immodéré de l'idéologie et ce qu'on pourrait appeler la frénésie d'innovation théorique, quelque chose qui tient du «comportement social discrétionnaire», c'est-à-dire d'une sorte de divertissement ou de luxe que seule rend possible la surabondance des ressources à la fois matérielles et mentales, qui peuvent alors être brûlées, prodiguées même en pure perte, car cela n'entraîne, à strictement parler, aucune conséquence.»(P.199) On ne saurait mieux décrire l'agitation théorico-politique à laquelle l'intelligentsia québécoise des années 70, ou du

moins ce qui en tenait lieu, s'est adonnée. Pourtant, et alors qu'en France on n'en finit plus de revenir sur cette période fertile en découvertes, redécouvertes, engagements de toutes sortes et chicanes de chapelles pour en tirer les conclusions qui s'imposent, le Québec intellectuel, lui, continue d'entretenir un consensus autour de l'oubli de cette période comme si son étude était susceptible de mettre à jour un honteux malaise.

À lire les citations (tirées des trois revues) dont Pierre Milot parsème ses analyses, on hésite entre le fou rire et la désolation la plus totale.

Et, effectivement, malaise il y a. Le très vigoureux et brillant essai de Pierre Milot intitulé *Le paradigme rouge* («l'avant-garde politico-littéraire des années 70») se propose donc de briser le consensus et d'éclairer de sa plume polémique cet épisode essentiel de l'histoire des idées au Québec. Faisant appel aussi bien à l'analyse des enjeux institutionnels (façon Bourdieu) qu'au rationalisme argumentatif, Milot a relu pour notre plus grand bénéfice trois revues politico-littéraires aujourd'hui rayées de la carte et reléguées aux poubelles de l'histoire: *Socialisme québécois*, *Stratégie* et *Chroniques*.

Ce qui ressort de cette relecture menée avec la maestria de ceux qui refusent la confusion et le galvaudage des idées, c'est qu'une foule des acteurs qui ont déliré ferme à cette époque en passant d'un scientisme mal digéré à un totalitarisme débridé, le tout sur fond d'emprunts conceptuels à des maîtres-penseurs parisiens on ne peut plus opportunistes (Althusser, Derrida, Sollers, Kristeva et plusieurs autres du même acabit), sont ceux qui sévissent encore dans les milieux littéraire et universitaire actuels, sans que rigueur ne leur soit tenue de ces comportements anciens pour le moins douteux.

Ce qu'il faut bien appeler le travail de moine de Pierre Milot s'attache à démontrer que du structuro-marxisme déconnecté de la réalité de *Socialisme québécois* (Piotte, Bourque, Gagnon, Van Schendel et autres) au poststructuralisme infesté de propagande de *Chronique* (Straram, Haeck, Charron et autres) en passant par le délire maoïste pseudo-scientifique de *Stratégie* (Charron, Saint-Pierre, Pizarro, J.-P. Roy et autres), les acteurs de l'avant-garde politico-littéraire des années 70 au Québec, en bonnes *fashion victims* qu'ils étaient, ne se sont jamais embêtés du respect des règles minimales d'une éthique de la discussion.

À lire les citations (tirées des trois revues) dont Pierre Milot parsème ses analyses, on hésite entre le fou rire et la désolation la plus totale. Parce que, il faut bien l'admettre, c'est du n'importe quoi présenté avec une prétention qui n'a d'égale que la bêtise totale du propos. Ainsi, on amalgame à qui mieux mieux des penseurs et des concepts qui se situent à l'opposé les uns des autres dans le champ intellectuel français auquel on emprunte pourtant, en ne le disant pas pour mieux le laisser entendre, la plupart de ses prises de positions; on durcit les mots d'ordre idéologique au gré des reconversions qui ont cours outre-mer sans tenir compte des conditions d'ordre historique et social d'ici qui diffèrent de celles de là-bas; on avale, tout en ayant l'air de les critiquer, les pires aberrations soutenues par *Tel Quel* (revue de Philippe Sollers) ou encore par *La Nouvelle Critique* (organe officiel du Parti Communiste Français). Ici, la démonstration de Milot entérine, mais en allant beaucoup plus loin dans le détail, celle de François Ricard dans *La Génération lyrique*: «C'est que la rigueur et le principe de contradiction, dans l'esprit lyrique, n'ont qu'une importance très secondaire; on les verrait plutôt comme des entraves, des restes de «logocentrisme» humaniste et bourgeois qu'il faut délaisser si l'on veut penser en toute liberté et conformément à ce qu'exige l'époque de mutation où l'on a le bonheur de vivre. Ce qui compte, ce n'est pas la cohérence de la pensée, mais l'ouverture, l'authenticité, le courage de la "démarche".»(P.202) Or ce courage incohérent, nous rappelle Milot, ce salmigondis de la pensée authentique ont mené ces intellectuels à légitimer voire à faire l'apologie, des pires régimes totalitaires (URSS, Chine, Albanie, Cuba). C'est cela la face cachée de la génération lyrique: le paradigme rouge. Et c'est la première fois, à ma connaissance, que l'on s'emploie à en débusquer les ravages en terre québécoise. Du moins avec une telle rigueur. Chapeau Milot! aurait-on envie de lancer à celui qui est à l'origine d'un tel ménage intellectuel.

Aussi, ce très nécessaire *Paradigme rouge* anime en moi un espoir; celui de voir Pierre Milot, à coup sûr l'un des meilleurs essayistes québécois de l'heure, s'attaquer aux débats d'aujourd'hui. Après *La camera obscura du postmodernisme* qui analysait le processus de reconversion postmoderne de certains acteurs de la scène littéraire québécoise, après un bain acide dans l'avant-garde politico-littéraire des années 70 et son délire, cela constituerait une suite logique. Et nous en avons bien besoin. À suivre. ✐

François RICARD
La Génération lyrique
Éd.Boreal, 1992, 288 pages

François RICARD
La littérature contre elle-même
Éd.Boréal, 1985, 196 pages

Pierre MILOT
Le Paradigme rouge
Éd. Balzac, 1992, 300 pages

Pierre MILOT
La camera obscura du postmodernisme
Éd. L'Hexagone, 1988, 91 pages.

En relisant Trudeau...

RICHARD L'HEUREUX

«...il me paraît évident que le nationalisme — et j'entends aussi bien celui du Canada que celui du Québec — nous a placés sur une voie pleine de périls graves et cela m'amène à exprimer l'idée que la froide raison pourrait encore nous sauver.»

— Pierre Elliott TRUDEAU
Le fédéralisme et la société canadienne-française

Loin de moi l'idée de marcher sur les plates-bandes de Marie Desjardins en proposant à mon tour la lecture d'un livre quelque peu jauni. Mais l'occasion est belle, après le rejet de l'accord de Charlottetown, de revoir quelques éléments de ce recueil d'articles et autres textes de Pierre Elliott Trudeau publié en 1967 sous le titre *Le fédéralisme et la société canadienne-française*.

Maintenant qu'il est illusoire d'envisager une réforme constitutionnelle pour... au moins plusieurs années, il serait peut-être opportun de s'arrêter à certains des constats et propositions qu'on y retrouve.

Ce recueil comprend des textes rédigés entre 1954 et 1964, dont quatre articles publiés dans *Cité libre*, un document qui a servi de référence pour la présentation en 1965 d'un mémoire au Comité sur la Constitution de l'Assemblée législative du Québec et enfin trois textes qui avaient été publiés en anglais et que traduira Pierre Vadeboncoeur, alors collaborateur de *Cité libre* («traduttore, traditore»[1], Vadeboncoeur allait donner un sens nouveau au proverbe italien en embrassant plus tard la cause indépendantiste).

Bien sûr, le contexte politique, économique et social du Québec a énormément changé depuis l'époque de la parution de ces textes. Les idées qui y sont exprimées n'ont pas vieilli pour autant et gardent leur pertinence.

Ce qui distingue au départ les idées de Pierre Trudeau, au-delà même de son adhésion au fédéralisme, c'est d'abord la volonté d'analyser la situation constitutionnelle canadienne en se référant aux principes universels définis par les grands penseurs de l'État et de la société, tels Renan, Rousseau, Locke, Maritain, John Stuart Mill et Lord Acton, ainsi que la vision claire et articulée du rôle de l'État dans le développement des sociétés qui s'en dégage. On peut être d'accord ou non sur certains aspects, voire sur l'ensemble de cette vision. On ne peut qu'être saisi par le contraste entre d'une part, l'ambiguïté, le manque d'assises intellectuelles solides qui caractérisent la classe politicienne actuelle et d'autre part, la clarté d'une pensée nourrie de la lecture des grands philosophes et théoriciens de l'État.

Près de neuf ans après avoir quitté le pouvoir, l'impact des interventions de Trudeau lors des discussions constitutionnelles du Lac Meech et de Charlottetown démontre tout l'attrait que continue d'exercer sa pensée sur l'opinion publique, même au Québec... La lecture de cet ouvrage révèle également jusqu'à quel point la pensée de Trudeau a marqué les quelque 16 ans de pouvoir libéral entre 1968 et 1984. La plupart des mesures appliquées par les gouvernements libéraux qu'il a dirigés sont annoncées dans ce livre, à une nuance près.

L'exception se situerait peut-être au niveau économique. Le Trudeau d'avant 1968 avait clairement exprimé ses préférences pour un programme socialiste et l'un de ses arguments en faveur du fédéralisme était qu'il était plus facile de faire avancer le socialisme dans le régime fédéral actuel que dans ce régime unitaire ou du moins fortement centralisé qu'ont longtemps espéré les socialistes canadiens (anglais). Or l'orientation des libéraux d'après 1968 est peut-être sociale-démocrate mais sûrement pas socialiste. Autre nuance importante: dans le chapitre intitulé «De libro, tributo et quibusdam aliis»[2], Trudeau prône une politique conjoncturelle keynésienne, de surplus budgétaire en

...l'occasion est belle, après le rejet de l'accord de Charlottetown, de revoir quelques éléments de ce recueil d'articles et autres textes de Pierre Elliott Trudeau publié en 1967 sous le titre Le fédéralisme et la société canadienne-française.

période d'inflation et de déficit en période de ralentissement. Or, entre 1968 et 1984, les prix à la consommation ont augmenté de 218%, pour une augmentation annuelle moyenne de 7,5%. De 1975 à 1984, alors que l'inflation battait des records, le gouvernement Trudeau entamait une série de déficits budgétaires croissants qui allaient lourdement grever les finances publiques. L'intention était là... Il est bien connu par ailleurs, que la gestion de l'économie n'était pas la grande priorité de Trudeau le premier ministre, qui se préoccupait plus de redistribution que de création de la richesse.

Mais généralement, la politique de Trudeau a suivi étroitement les idées qu'il avait exprimées dans les années cinquante et soixante. En matière constitutionnelle, Trudeau défend la constitution de 1867, soutenant que, sans être parfaite, elle est néanmoins assez souple pour permettre aux deux niveaux de gouvernements d'exercer leur mandat en tenant compte de l'évolution économique et sociale. Ainsi relève-t-il, qu'entre 1954 et 1964, à cause de l'importance croissante des besoins sociaux, les dépenses

des gouvernements provinciaux ont augmenté de 204%, tandis que celles du gouvernement fédéral n'augmentaient que de 56%, preuve que le régime fédéral pouvait s'adapter aux exigences du moment. À une ère de centralisation due à l'effort de guerre succédait une ère de décentralisation rendue nécessaire notamment par les besoins en éducation (il ne s'agissait pas bien sûr dans ce cas de transfert de juridictions mais de changements dans l'importance relative des juridictions respectives de chaque niveau de gouvernement).

Toujours dans le domaine constitutionnel, Trudeau proposait en 1965, juste avant son entrée en politique active, des mesures qui allaient être appliquées dans les quinze années suivantes, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, y compris l'insertion dans la constitution d'une déclaration des libertés fondamentales. Au fédéral, Trudeau préconise *l'égalité absolue* des deux langues. Pour le législatif et le judiciaire, il ne s'agit que d'appliquer à la lettre l'article 133 de la constitution. Au niveau exécutif, il faut assurer l'égalité absolue des deux langues, tant dans la fonction publique que dans les forces armées.

Au provincial (cela est moins connu), Trudeau propose qu'en principe, *seule la langue de la majorité soit officielle*, avec cette nuance que dans les provinces où la minorité française ou britannique excède 15% de la population ou un demi-million, l'égalité des langues sera respectée sur le plan législatif et judiciaire. Quand cette proposition est mise en parallèle avec un autre passage où Trudeau soutient que le législateur québécois «devrait vigoureusement proscrire» qu'on exige de l'ouvrier québécois qu'il sache parler l'anglais en plus du français, on en vient presque à se demander qui est le véritable père de la loi 101...

Quant aux changements à apporter à la constitution, Trudeau a clairement vu venir les écueils des négociations des dernières années:

«..le pays refusera de négocier sérieusement avec nous s'il a des motifs fondés de croire que chaque concession constitutionnelle faite au Québec n'est que le prélude immédiat à de nouvelles et à de plus grandes exigences.» (Pp. 50-51)

«...Tous ceux qui voudraient voir le Canada redevenir plus centralisé accepteront volontiers — en ayant l'air de se faire prier — la proposition du Québec à l'effet d'ouvrir le débat constitutionnel. Sans doute, on fera au particularisme québécois la concession de quelques textes légaux ; mais il y a fort à parier que le Québec recevra moins que ce que de toutes façons il est en train de recevoir par la force des choses.»(Pp.50-51)

Les événements subséquents allaient lui donner raison, avec un peu d'aide bien sûr, de la part de monsieur Trudeau lui-même.

Trudeau est bien connu pour le ton caustique qu'il adopte lorsqu'il parle des indépendantistes et de leur combat. Mais les traits qu'il décoche en direction des Canadiens-anglais sont particulièrement acérés car c'est eux, en définitive, qu'il rend responsables du nationalisme québécois:

«L'espoir d'assimiler les Canadiens-français finit par être mis en veilleuse (bien que les lois aient continué jusqu'en 1948 à favoriser l'immigration en provenance du Royaume-Uni, par opposition à celle venant de France). Mais le sentiment de supériorité ne s'est jamais dédit et n'a jamais cessé de caractériser l'attitude des Canadiens de langue anglaise vis-à-vis les Canadiens-français.»(Pp. 171-2).

«Nationalisme pour nationalisme, je ne crois pas que l'espèce pan-canadienne ou pan-américaine soit moins imbue de chauvinisme que la canadienne-française» (P. 44).

«Le nationalisme canadien-britannique engendra, comme c'était inévitable, le nationalisme canadien-français.»(P. 173).

«...les Canadiens français risquent d'être amenés par le "nationalisme" canadien-anglais à faire évoluer le Québec vers la position d'État national et — tôt ou tard — indépendant.» (P. 54).

Quant cette proposition est mise en parallèle avec un autre passage où Trudeau soutient que le législateur québécois «devrait vigoureusement proscrire» qu'on exige de l'ouvrier québécois qu'il sache parler l'anglais en plus du français, on en vient presque à se demander qui est le véritable père de la loi 101...

En somme, si l'État canadien n'est pas devenu l'État multi-national, pluraliste, prévu dans la constitution de 1867, c'est que les Canadiens-britanniques en avaient fait l'État-nation des anglophones, sorte d'Australie de l'hémisphère Nord. Cette attitude devait inévitablement amener les Canadiens-français à vouloir faire du Québec leur État national, c'est-à-dire faire à l'échelle du Québec ce que les Canadiens-anglais avaient fait à l'échelle du Canada.

La solution au dilemme est l'adoption de législations qui fassent vraiment de l'État canadien un état pluraliste et bilingue, où l'exercice de la souveraineté est partagé entre un gouvernement central et des gouvernements régionaux, un État fédéral basé sur des compromis dictés par la raison plutôt que l'émotion. Les nationalismes et particularismes pourront s'exprimer au niveau des états régionaux constituants.

Et Trudeau d'ajouter ce commentaire peu optimiste: «Je ne me cache pas que le nationalisme des Canadiens britanniques ait fort à faire — ou plutôt à défaire — avant que l'État pluraliste ne puisse devenir une réalité au Canada. Mais je suis tenté d'ajouter que cela, c'est *leur* problème.»...

Ce qui a fait la force de la pensée fédéraliste de Trudeau, c'est qu'il s'est clairement démarqué du fédéra-

lisme frileux des traditionnels bonne-ententistes qui plaçaient l'harmonie et l'unité nationale au-dessus de la justice. Sa démarche repose au contraire sur un respect intégral des principes de la constitution, en ce qui touche le partage des pouvoirs et l'égalité en matière linguistique. Il est possible de satisfaire les exigences des Québécois à l'intérieur de la constitution actuelle, l'exception étant la souveraineté pleine et entière. Huit ans de législations péquistes au Québec lui ont largement donné raison à ce titre.

Depuis les années soixante, le débat sur l'indépendance politique du Québec a trop souvent dérivé vers des considérations de faisabilité à courte vue, ce qui revenait à dire: les Québécois ont-ils les moyens de se payer la Cadillac de l'indépendance ou devraient-ils continuer de rouler dans l'autobus du fédéralisme?

Depuis les années soixante, le débat sur l'indépendance politique du Québec a trop souvent dérivé vers des considérations de faisabilité à courte vue, ce qui revenait à dire: les Québécois ont-ils les moyens de se payer la Cadillac de l'indépendance ou devraient-ils continuer de rouler dans l'autobus du fédéralisme? C'est largement sur ce terrain que les libéraux provinciaux ont placé la discussion et c'est là aussi que réside leur faiblesse puisqu'ainsi, ils donnaient à penser que le fédéralisme est un pis-aller, une demi-mesure à laquelle les Québécois devaient se résigner faute de pouvoir s'offrir mieux.

L'argumentation contenue dans *Le fédéralisme et la société canadienne-française* avait l'intelligence de placer le débat à un niveau plus élevé et de proposer le régime fédéral simplement comme le meilleur moyen, pour les Canadiens-français et les Québécois, de satisfaire leurs aspirations et de progresser comme peuple. Depuis, nous avons également pu réfléchir à d'autres dimensions du problème, notamment l'impact du fractionnement de l'État canadien sur l'équilibre géo-politique de l'Amérique du Nord. Là aussi, le besoin d'éviter une plus grande concentration de pouvoir à Washington joue en faveur du maintien de la fédération canadienne.

L'homme politique des années soixante-dix et quatre-vingt était souvent identifié à la défense d'un Canada uni d'un océan à l'autre, bien protégé dans son intégrité par un gouvernement central dont les choix devaient toujours avoir préséance sur ceux des gouvernements provinciaux. Le rapatriement de la constitution assortie d'une charte des droits adoptée sans l'assentiment de la législature québécoise a largement validé cette perception alors que ce que défendait l'intellectuel des années cinquante et soixante c'est avant tout la thèse d'un État pluraliste contre les tenants de l'État-nation, avec un partage bien net des pouvoirs entre les deux niveaux de gouvernement.

Beaucoup d'eau a coulé depuis sous les ponts de la rivière des Outaouais depuis la publication du *Fédéralisme et la société canadienne-française*: 16 ans de pouvoir, des changements importants dans le fonctionnement de l'État canadien, la loi des langues officielles, le rapatriement de la Constitution, puis l'élection de gouvernements conservateurs, les accords de Meech puis de Chalottetown. Ces accords devaient permettre au Québec sinon de «réintégrer» le cadre constitutionnel canadien (légalement, il en fait toujours partie), du moins de donner son assentiment à un cadre constitutionnel amendé suivant ses «exigences minimales».

Ils ont été rejetés, conformément à la volonté de Trudeau l'homme politique, dont les interventions en 1988, puis l'automne dernier, ont largement contribué à modifier un courant d'opinion jusque là favorable aux changements proposés par le gouvernement conservateur.

Trudeau triomphe! Ses adversaires ont bel et bien perdu, comme il s'acharne à le répéter dans l'article intitulé «Trudeau dit Non», paru dans *L'actualité* du 1er octobre 1992. Mais lui-même a-t-il gagné pour autant? L'enjeu n'était-il pas, comme il l'avait défini il y a trente ans de «créer de la réalité nationale une image si attrayante qu'elle rende celle du groupe séparatiste peu attrayante par comparaison»? Sur ce point, l'appui de larges pans de la population québécoise et surtout de ses élites intellectuelles à la souveraineté indique clairement que la guerre est loin d'être gagnée. Parfois, l'énergie avec laquelle Trudeau «s'attaque» au nationalisme québécois évoque le combat d'Héraclès contre l'hydre de Lerne, ce monstre fabuleux dont les têtes repoussaient au fur et à mesure qu'il les coupait. Trudeau l'intellectuel avait rêvé d'un État pluraliste et bilingue qui recueillerait l'assentiment de tous mais voilà qu'il doit sortir de l'ombre pour venir défendre son oeuvre contre le vieux monstre du particularisme.

La raison première en reste fondamentalement la même qu'il y a 30 ans: la perception de l'État fédéral comme instrument au service d'une majorité beaucoup plus homogène qu'on ne le laisse croire, l'illusion de l'indépendance politique comme source d'une force nouvelle, alors que la véritable force du peuple québécois réside bien plus dans sa capacité d'utiliser le poids politique que lui donne sa cohésion au sein de la fédération canadienne.

C'est Marcel Rioux qui affirmait qu'il n'y avait qu'un choix pour le Québec: l'indépendance ou le fédéralisme à la Trudeau. L'échec de l'accord de Charlottetown vient de lui donner raison.

Avec le petit 56,6% de «non» donné par le Québec à l'accord de Charlottetown lors du referendum du 26 octobre, l'indépendance n'est pas pour demain. Plutôt que de vouloir rapatrier tous les pouvoirs à Québec, mieux vaudrait faire enfin preuve de stratégie et tirer pleinement parti du cadre fédératif canadien, voire de cette charte en qui certains voient la source de tous nos

maux à venir, quitte à exiger de faire de l'État canadien ce que Trudeau préconisait: un État vraiment pluraliste.

Pour ceux qui ne croient pas en l'opportunité de l'indépendance politique du Québec et même pour ceux qui y croient, il serait bon de relire *Le fédéralisme et la société canadienne-française*.

Pierre Elliott TRUDEAU,
Le Fédéralisme et la société canadienne-française.
Éd. HMH, 1967, 227 pages.

L'erreur de Pierre Elliott Trudeau

LOUIS CORNELLIER

Dans le très bel essai intitulé *Souveraineté de l'individu*, qu'il publiait au début de 1992, (éd. Les herbes rouges), le philosophe Michel Morin écrivait ceci:

«Si l'on considère la réalité de l'État canadien, les nationalités canadienne-française et canadienne-anglaise apparaissent comme les deux composantes essentielles et même les deux entités fondatrices de cet État. Toutefois, cette réalité historiquement et sociologiquement incontestable, n'est nulle part inscrite dans la définition, la Constitution et les institutions de cet État qui se dit pourtant fédéral. Elle se trouve plutôt dissimulée par ceci qu'il se fait passer pour la résultante de dix entités provinciales, sans que soit jamais avoué et admis que neuf de ces entités portent, pour l'essentiel, la marque d'une nationalité particulière alors que la dixième porte la marque, peut-être plus nette encore, d'une autre.»(p.30)

Or, la reconnaissance de cet état de fait qui, pour Morin, constitue une étape nécessaire à la poursuite de l'aventure canadienne incluant le Québec, est encore ce sur quoi achoppe la pensée de Trudeau telle qu'il la présente dans son pamphlet publié par *L'actualité* du 1er octobre 1992. Il y a là, je pense, matière à réflexion.

Que Trudeau tienne à dénoncer l'esprit mercantile dont ont fait preuve les nationalistes québécois depuis trente ans, passe encore. L'argument est à ce point grossier qu'on se contente d'en sourire en se disant, qu'effectivement, comme le dit si bien Trudeau lui-même, «au Québec, on pratique l'humiliation sélective.» Sur le plan du chantage économique, nous n'avons rien à envier à quelque province que ce soit. Fin du débat.

Par contre, la rage avec laquelle il s'attaque au concept de «société distincte» et le mépris dont il fait preuve ce faisant méritent, quant à eux, riposte. Car, enfin, il faut bien de la naïveté pour affirmer sans ambages, comme il le fait, que «c'est précisément ce fédéralisme [le canadien] qui a permis et encouragé le développement au Québec d'une province constituée en société distincte», et pour enfoncer le clou en déclarant que «cette constitution a également donné naissance à neuf autres provinces, toutes distinctes les unes des autres en vertu de leurs frontières propres, de leurs composantes ethniques, de leurs lois et partant de leurs cultures.» Une telle attitude revient à nier, d'une part, le rôle pourtant indéniable du mouvement indépendantiste dans l'affirmation canadienne-française sans précédent au Canada depuis la Conquête et, d'autre part, à refuser de voir que, par rapport au Québec, le reste du Canada, les «neuf autres provinces» comme il les appelle, fait bloc, tant culturellement que politiquement.

Dans le même ordre d'idée, la diatribe anti-droits collectifs (concept, bien entendu, amalgamé dans son esprit à celui de société distincte) qui le mène à poser des interrogations douteuses («sommes-nous en présence d'une notion carrément raciste où l'on assigne aux citoyens le rang de première, deuxième ou troisième classe, selon leur langue ou leur naissance?») s'inscrit en droite ligne dans un courant intellectuel désincarné qui relève d'une «incapacité à penser le fait national autrement qu'en termes de «régression» et de «tribalisme» et qui, selon Pascal Bruckner (dans la préface à l'édition de poche de *La mélancolie démocratique*, p.IV), sert souvent à transformer la victime en bourreau. On pourrait retourner la question: le Canada, qui n'a de cesse de se poser en «société distincte» par rapport aux États-Unis, est-il un pays fondé sur des bases racistes pour autant?

Par contre, la rage avec laquelle il s'attaque au concept de «société distincte» et le mépris dont il fait preuve ce faisant méritent, quant à eux, riposte.

La lecture de l'enième pamphlet antinationaliste de Trudeau ne peut donc nous faire aboutir qu'à cette conclusion: l'erreur de Trudeau, celle qu'il traîne depuis ses premières interventions sur la scène politique canadienne, est de vouloir mettre le Québec au pas, sans autre forme de procès, afin de voir se réaliser sa vision utopique de la société canadienne. Ce qu'il oublie, et que la lecture du livre de Francis Fukuyama intitulé *La fin de l'histoire et le dernier homme* pourrait lui rappeler, c'est que trois dimensions animent l'action politique: le désir de liberté, le besoin de s'enrichir et d'ainsi augmenter son niveau de vie et finalement, le besoin de *reconnaissance*, aussi appelé «thymos». Le Québec en est à ce troisième stade. En faire fi dans la réflexion qu'on lui porte, c'est se mettre hors jeu. Aussi ajouterai-je en terminant, si le fédéralisme canadien devait se modeler sur celui dont se réclame Trudeau, il faudra se résoudre à aller voir ailleurs.

à lire, relire, ne pas lire

Triste affaire

MARIE DESJARDINS

Sans vouloir encenser la France, et mépriser le Québec, je me propose, dans cette chronique, de montrer brièvement pourquoi nous devons encore une fois nous tourner vers l'ex-mère patrie, et suivre son exemple, question, non pas de sauver notre littérature, mais bien de nous apercevoir que, si nous n'en prenons pas soin, elle disparaîtra sous la domination de la stupidité culturelle québécoise. Je lance, une fois de plus, afin d'entrer *ex abrupto* dans mon sujet, une déclaration tranchante, qui, assurément, me vaudra quelques ennemis. Cela m'est égal, en autant que j'obéisse, comme Henri Guillemin savait le recommander, aux exigences de ma conscience. Or ma conscience canadienne-française souffre du triste sort fait à notre littérature. Nous avons, au Québec, et à la grandeur du Canada francophone, une littérature remarquable, riche, originale et variée, tant à l'égard du fond que de la forme. L'indifférence, le dédain mesquin, sinon la honte inhérents à notre caractère nous a conduit, complexés que nous sommes, à la refouler sous la littérature française, entre autres, c'est-à-dire sous *la* littérature, voire à ne pas souhaiter la connaître.



Le Mont Saint-Hilaire, cadre du roman de Gilbert Choquette «La mort au verger». Photo: Marie Pierre.

Si *la* littérature française est, tel un indestructible monument national, c'est que des hommes — au sens large du terme évidemment — ont voulu son existence, sa vie, sa santé, sa survie, sa postérité; c'est tout simplement que des hommes l'ont aimée. Aujourd'hui, en France, le dernier *skinhead*, ignare, désoeuvré, traînant dans une bouche de métro puante, connaît néanmoins le nom de Victor Hugo, de Balzac ou de Sartre, ne serait-ce que pour avoir déjà aperçu les plaques commémoratives que la patrie reconnaissante a fixées aux portes des maisons que ces écrivains ont habitées. Voici une marque intelligente du respect que l'on peut porter à la culture. Quant aux lecteurs français, ils ont bien de la chance de pouvoir déambuler dans des librairies pratiquement innombrables, foisonnantes de dictionnaires, d'anthologies, d'histoires, de biographies, d'éditions critiques, revues et augmentées, sur vélin, papier japon, glacé ou recyclé, de leurs écrivains de prédilection (en avons-nous?), ou tout bonnement d'écrivains qu'il est à leur portée de découvrir.

Outre les nombreuses éditions d'oeuvres littéraires, la machinerie de l'institution littéraire fournit, manifestement avec un infatigable enthousiasme, une documentation massive sur les écrivains eux-mêmes. Pensons à Hugo, par exemple, à qui André Maurois, Henri Guillemin, Alain Decaux, Raymond Escholier, pour ne nommer que les plus connus, ont consacré biographies, essais, études diverses. Hugo, dont on peut encore visiter l'appartement, place des Vosges, contempler la table sur laquelle il rédigea *La légende des siècles*, avoir une idée des assiettes dans lesquelles il mangeait ; une idée, non seulement de Hugo, mais encore des siens: sa mère, Sophie Trébuchet, sa fille Adèle, sa maîtresse, Juliette Drouet, toujours vivants dans l'imagination collective, grâce aux bons soins de ladite machinerie. La plupart des écrivains, vu ce respect de la littérature (et de ses maîtres, même s'ils n'en sont pas toujours), ont droit à ces égards posthumes.

Au musée Carnavalet, on peut encore, à l'ère désatomique, se recueillir devant la chambre reconstituée de Marcel Proust, celle-là même où, entre ses crises nerveuses et ses déjeuners au Ritz, il retrouva le temps perdu. Ainsi le retrouvons-nous. Toujours dans ce musée, il nous est offert le privilège d'examiner un bracelet fait des cheveux de la comtesse de Ségur, une table de son mobilier, les aquarelles des vraies petites filles modèles. Même dans un des cinq ou six musées de La Rochelle, on a conservé, parmi quantité d'objets hétéroclites, un verre taillé ayant appartenu à l'auteur des *Malheurs de Sophie*. Les exemples de ce genre pullulent en France. Et je n'ai rien dit des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Un véritable trésor, une mine d'or

pour les vénérables historiens, biographes et critiques qui se chargent d'assurer leur vie d'outre-tombe aux écrivains sans cesse réédités.

Comment cela est-il possible ? La France, comme l'Europe en général, a le culte des représentants de son génie et elle sait assez bien, me semble-t-il, les distinguer. Sans ce culte, tributaire de la Volonté, du Désir, de l'Acharnement, de la Gratitude, de l'Admiration, qui peut parfois devenir agaçant, je l'admets, Chateaubriand, Balzac, Hugo, Sand, etc., seraient — outre de quelques lecteurs — oubliés de la mémoire des hommes, mousse au fond de tombes pourries, caractères noirs sur papier sec ou jauni, titres déposés en promiscuité sur des étagères de moins en moins pillées.

Ce qui est profondément navrant au Québec, c'est que ce triste état de choses sévit du vivant de nos auteurs, les morts étant, depuis leur passage même, relégués aux oubliettes. Que l'ingénieur en poste à Grande Baleine ignore que Victor Barbeau ait été l'un des fondateurs de l'Académie canadienne-française, à la limite, cela peut — bien que ce soit dommage — se comprendre. Mais que ce nom, autrefois prestigieux, capital dans l'histoire de notre littérature, ne dise strictement rien à la grande majorité des étudiants des facultés de lettres du Québec et moins encore aux étudiants d'autres niveaux, est proprement scandaleux. À qui la faute ? Certainement pas aux étudiants, qui ont au moins le mérite d'éprouver le désir de se cultiver, mais bien à la nature défaitiste de tout un peuple, qui a préféré vouer un culte à la médiocrité, à l'envie, à la mesquinerie et à la sottise. Mon propos ne s'attache, est-il besoin de le rappeler, qu'à la littérature, et non à quelques considérations politiques, qui seraient mal venues dans ces pages. Avant même de poursuivre, je rejette tout argument servant à détruire ce que je viens d'avancer, à moins qu'il ne soit renversant, et surtout l'argument de la population: les écrivains, en effet, c'est bien connu, sauf quelques encensés, sont méconnus et crèvent de faim — je me permets d'exagérer — ici, au Québec, car il n'y a personne. Au temps de Ronsard, de Villon, combien y avait-il de gens dans ces villes primitives où l'on procréait dans l'insalubrité ? Personne, ou peu de monde, c'est vrai, mais un monde animé, tout de même, par un amour de l'Art, du Beau, tout simplement. Sans cet élan naturel vers le Beau, pas de pyramides, pas de cathédrales, pas de châteaux, de Joconde, d'étangs de Giverny, de Balzac de Rodin, de livres, de lecteurs. Sans cet élan pour le Beau, rien.

Que l'ingénieur en poste à Grande Baleine ignore que Victor Barbeau ait été l'un des fondateurs de l'Académie canadienne-française, à la limite, cela peut — bien que ce soit dommage — se comprendre. Mais que ce nom, autrefois prestigieux, capital dans l'histoire de notre littérature, ne dise strictement rien à la grande majorité des étudiants des facultés de lettres du Québec, et moins encore aux étudiants d'autres niveaux, est proprement scandaleux.

Ou si peu, si petit, si sot. Chez nous, par exemple, dans ce Québec que tant d'intellectuels veulent distinguer, à petit prix (je ne veux pas discuter de cela non plus; l'idée n'est pas mauvaise, ce sont les fondements qui le sont) dans ce Québec, donc, on vénère un Michel Tremblay qui occupe l'écran et les journaux jusqu'à l'indigestion, au détriment d'un Gilbert Choquette, d'un Éthier-Blais, et toujours d'un Barbeau, qui ont, à mon humble avis, mille fois plus de choses intéressantes à dire, non seulement au Québec, mais encore à l'ensemble de la francophonie, francophonie de laquelle, bien entendu, les tenants du joual et de la grossièreté ne sauraient se faire comprendre. Ici, on fait de Christian Mistral un phénomène, de Pierre Vallières un prophète, de Nathalie Pétrowski un écrivain, de Claude Jasmin un Pivot, tandis qu'on engloutit, par ignorance ou mauvaise foi, un François Hertel, un Réal Benoit, un Marcel Dubé, après les avoir brièvement, et tout aussi démesurément peut-être, louangés. On traite de compilateurs des hommes comme Réginald Hamel qui, avec John Hare et Paul Wyczynski, ont passé plus de dix ans dans la poussière pour doter le Québec de ses seuls *Dictionnaires des Auteurs*. On passe presque sous silence le travail magistral, quoique assez partial à l'égard de l'Histoire, de l'équipe de Maurice Lemire, de l'Université Laval.[1] On juge dépassé un Pierre de Grandpré qui a eu la remarquable ambition — et réussie — de nous donner notre *Lagarde et Michard*[2]. Est-ce à la particule de ce dernier qu'on en veut ? Quel désordre.

Encore qu'une lueur d'espoir ait brillé tout récemment à la Bibliothèque Nationale: le mythe vivant s'est vu refusé, de son vivant, il faut le noter, l'achat exorbitant de certains de ses manuscrits. Que le joual soit une réalité j'en conviens, et je suis la première à ne jamais vouloir renoncer à blasphémer dans cet idiome pour soulager mes accès de colère, mais de là à consacrer cette écriture d'exception, marginale, au point d'ombrager les méritants (ce substantif devrait exister), je suis contre. J'estime aberrant que l'on connaisse Michel Tremblay avant Marcel Dubé, qu'on lise systématiquement Jacques Renaud avant Réal Benoit par exemple, qu'on étudie Denise Boucher au lieu de Gilbert Choquette. Quelle idée de notre littérature garderont les étudiants anglophones, allophones ou même francophones de nos institutions, après avoir pataugé, du secondaire à l'université, dans les univers poissards de Tremblay, d'André Major, de Jacques Renaud;[3] dans les mondes ambigus et misérables de Félix-Antoine Savard et de Germaine Guèvremont, bien qu'ils soient bons auteurs; dans l'échec «hémonien» — tant qu'à avoir un faux monument national — ? Une idée désolante et désolée du Québec, d'un peuple victime et plaignard, d'une langue obscure. Pour ces étudiants, polis et dignes, rebelles aux préjugés, ainsi que les jeunes le sont de plus en plus, nous

ne sommes rien d'autre, malheureusement, que des draveurs hostiles à l'Ennemi, des Chapdelaine condamnés à un sort misérable, des Cabochon abrutis, des pelletiers exploités, bref des *losers*. Certes, cela fait partie de notre réalité historique et je ne veux pas qu'on oublie la souffrance de Donalda Poudrier. Sauf que cela n'est pas toute la réalité. Notre littérature n'est pas habitée que par des cultivateurs hargneux, des chômeurs ivrognes, des femmes de peine, des voyous en mal de campagne, des insatisfaits de tout ordre.

On traite de compilateurs des hommes comme Réginald Hamel qui, avec John Hare et Paul Wyczynski, ont passé plus de dix ans dans la poussière pour doter le Québec de ses seuls Dictionnaires des Auteurs. [...] On juge dépassé un Pierre de Grandpré qui a eu la remarquable ambition — et réussie — de nous donner notre Lagarde et Michard.

Barbeau rappelle avec une fierté sobre, une langue remarquable, ses souvenirs, dans *La tentation du passé*,[4] nous livre une image d'un Montréal animé, raffiné, battant au rythme de n'importe quelle capitale; nous brosse le portrait d'une société qui n'est pas encore révolue, respectueuse des traditions qui font les vraies sociétés, mais dont on entend jamais parler puisqu'on ne parle pas ou peu de ceux qui en parlent. Combien de romans, de nouvelles, d'essais nous a donnés Jean Ethier-Blais? Je pense à l'histoire pathétique d'*Entre toutes les femmes*[5], sujet ardu, d'une rare et noble causticité et, à la fois, d'une étonnante sensibilité. Et Gilbert Choquette? Sa *Mort au verger*[6] est une des plus belles allégories du Mont Saint-Hilaire, montagne magique, pour tous ceux qui ont vécu contre son flanc. Amour et mort sur les rives ténébreuses du Richelieu. Une solitude glaçante est rendue dans ce petit livre, un insolite qu'on ne peut plus oublier. Aujourd'hui l'écrivain qu'est Gilbert Choquette, de qui, apparemment, on ne reconnaît plus le talent, encore moins l'art, doit aller vendre sa marchandise dans la jungle de la Ville lumière. Comme François Hertel, jésuite chassé, mort dans la déchéance à Paris, après avoir espéré que le Québec devienne la France d'Amérique, et après lui avoir montré le chemin. Ses livres, de même que son souvenir, sont méconnus, oubliés. La qualité étouffe sous la médiocrité dominante et, comme l'homme est humain... il meurt, à bout de courage, en laissant son témoignage, dont personne ne veut plus et que personne n'exhumera car ici, au Québec, on s'aime peu les uns et les autres. C'est consternant. Fouillez avec acharnement dans quelque libraire d'occasion ou dans une bibliothèque, et dénichez *Anatole Laplante, curieux homme*,[7] d'Hertel. Vous le retrouverez, joyeux, rieur, provocateur, farfelu, et profondément sincère. Un souffle de fraîcheur, d'innocence, de bonne volonté. Du curaillon en mal de scoutisme, diront les autres, méchants.

Quant à Réal Benoit, je ne m'étendrai pas sur l'injustice de sa place dans les anthologies. Une troisième classe, on lui a laissée, à Benoit, un entrefilet, théorique et vague à souhait, pour qu'on oublie encore plus vite un des cris les plus déchirants de notre littérature, comme seul un écrivain-né peut en pousser, car il n'a que son art qui soit à la mesure de sa peine. Relisez *Quelqu'un pour m'écouter* ou, mieux, *La saison des artichauts*,[8] passé inaperçu car ici on ne connaît pas les auteurs. Benoit a livré sa peine, sa profonde souffrance, au «je», comme Proust, sauf que la plainte de Benoit, on ne l'entend plus à force de moucher les Belles-Soeurs et de gémir sur Maria. Ai-je fait le tour? Bien sûr que non. Il y a les romans policiers d'un André Smith, très british, très francophiles, très flegmatiques, amusants et raffinés, qu'on lira peu à cause de ces caractéristiques, justement, et parce que Simenon, ou Christie ou Doyle, c'est nécessairement mieux.[9] Il y a, enfin, les poèmes publiés à compte d'auteur d'un vrai poète, épris de la musique des mots, et de leur portée plus que de tout autre chose. Claude Prévost. Inconnu voué au silence de l'acupuncture, contre elle blotti, pour crier, muet, sans qu'on l'entende.[10]

Mais notre littérature vivra, malgré les hommes et leur mesquinerie. Un jour, au-delà des ceintures fléchées et des canots éventrés, on découvrira avec stupeur la littérature d'expression française d'Amérique, et l'on rêvera en vain sur ces disparus, que personne ou presque ne se sera attaché à faire survivre. Ne restera que leur oeuvre, que des yeux enfin aimants et passionnés s'acharneront à déchiffrer, pour en découvrir les splendeurs enfouies par la faute des hommes.

NOTES

1. Après avoir publié, en plusieurs volumes, chez Fides, un Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec, l'équipe de Maurice Lemire édite aux Presses de l'Université Laval le deuxième volume d'une histoire de la vie littéraire au Québec au XIXe siècle.
2. C'est-à-dire une histoire de la littérature française au Québec, en plusieurs volumes.
3. Je pense évidemment, dans l'ordre, aux *Belles-Soeurs*, au *Cabochon* et au *Cassé*, oeuvres de ces auteurs que l'on connaît, là encore, au détriment des autres.
4. Barbeau Victor, *La tentation du passé, Ressouvenirs*, La Presse, s.d., 179p. Ce titre, et tous les autres.
5. Éthier-Blais *Jean*, *Entre toutes les femmes*, Leméac, 1988, 299p. Voir aussi *Les Pays étrangers*, *Le Christ de Brioude*, et les deux premiers tomes de ses mémoires.
6. Choquette Gilbert, *La mort au verger*, préface de Pierre Vadeboncoeur, coll.Typo, L'Hexagone, 1975, 155p. À lire aussi, ses autres romans.
7. Hertel François, *Anatole Laplante curieux homme*, Éd. de L'Arbre, 1944, 163p. A relire aussi, ses autres ouvrages.
8. Benoit Réal, *Quelqu'un pour m'écouter*, Cercle du Livre de France, 1964, 126p; *La saison des artichauts*, Cercle du Livre de France, 1968, 89. Même remarque que pour les autres.
9. Smith André, *Remous à l'Institut*, coll. Cahier Noir, VLB, 1989; Caine à Paris, VLB, 1992.
10. Prévost Claude, *Le sablier enrayé*, les éditions Ephaïstos, 1988; *Farces et attrapes*, *Poèmes exsangues*, éditions Claude Ephaïstos

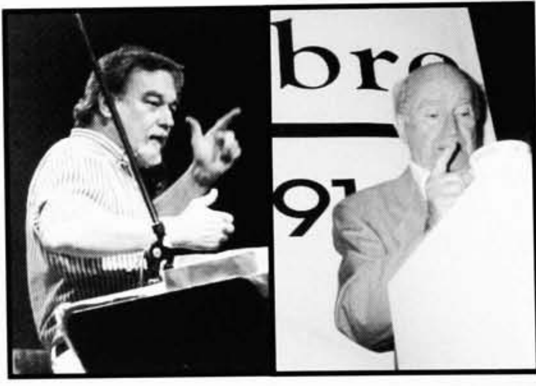
Les dîners de Cité libre

Des événements à ne pas manquer



Ensemble

On écoute...



Albert Breton, Esther Delisle, D'Iberville Fortier, Jean-Louis Gagnon, Jacques Henripin, Ovide Mercredi, Gérard Pelletier, Jacques Renaud, Charles Taylor, Pierre Elliot Trudeau, Roch Carrier, Vic Vogel...

On réfléchit...

On rigole...



On cause...



et on encaisse...



Les 2ᵉ jeudis de chaque mois

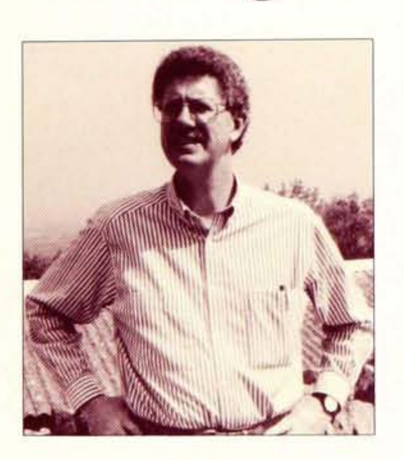
Cité libre

rencontre ses lecteurs

Le 2e jeudi de chaque mois

LE JEUDI 11 FÉVRIER 1993

« L'histoire officielle et autres mensonges »



par

Brian McKenna

Écrivain, journaliste, cinéaste et réalisateur de la télésérie *La bravoure et le mépris*

Après l'exposé de notre invité, les lecteurs de *Cité libre* pourront lui poser des questions, exprimer leur opinion sur le sujet et même, si ça leur chante, faire la critique du dernier numéro de *Cité libre*.

Retenez vos places aujourd'hui même.

Heure

À partir de **17 heures 30**, on peut prendre un apéritif à ses frais. Le dîner lui-même commence à **18 heures 30** et se termine à 21 heures 30 précises.

Lieu

LA MAISON EGG ROLL
3966, NOTRE-DAME OUEST
(à l'ouest d'Atwater)
Métro Place-Saint-Henri

Avantages

Grande salle moderne pouvant accueillir 350 convives

Stationnement gratuit. À 300 mètres du Métro Place Saint-Henri

Buffet (cuisine du Sechuan, du Hunan et de Canton, *sans monoglutamate de sodium*, et quelques plats canadiens.)

Prix

20 $ par personne ;
10 $ pour les étudiants et les chômeurs

Réservations

Téléphoner au plus tôt à
MARC-BERNARD LÉVESQUE
(514) 933-8723

S'il n'est pas là, surmontez votre aversion des machines et dictez à son répondeur automatique combien de places vous réservez ainsi que votre nom et votre numéro de téléphone. Les places étant limitées, on est prié d'avertir 24 heures à l'avance en cas d'annulation

Prochaine rencontre
Le jeudi 11 mars 1993
Guy Laforest
Politologue, professeur agrégé au département de sciences politiques de l'Université Laval

Renseignements et réservations : (514) 933-8723

